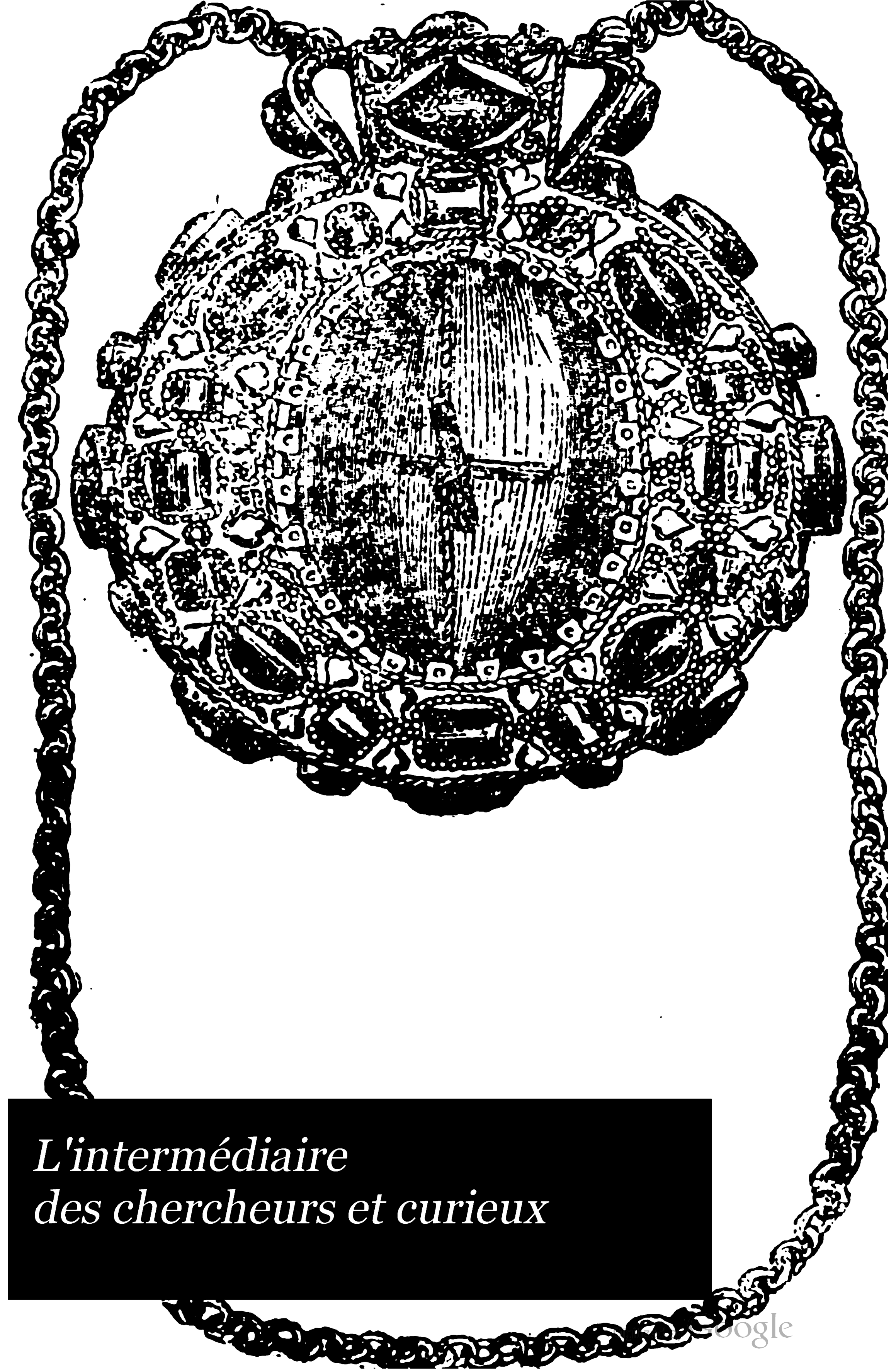

L'intermédiaire
des chercheurs et curieux

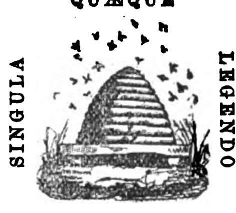
L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX


Digitized by Google

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE ET ARTISTIQUE
QUESTIONS ET RÉPONSES, LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, PROFESSEURS, ARTISTES, AMATEURS,
BIBLIOPHILES, ÉRUDITS, COLLECTIONNEURS, ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, NUMISMATES, ETC.

43e ANNÉE — 1907

DEUXIÈME SEMESTRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

31 bis, RUE VICTOR MASSÉ, 31 bis

LVIe Volume Prix du Numéro : 50 centimes 10 Juillet 1907.

43e ANNÉE

—o—

31 bis, rue Victor Massé
PARIS (IXe)

—o—

Bureaux de 2 à 4 heures
Excepté le vendredi.

N° 1153

31 bis, rue Victor Massé
PARIS (IXe)

—o—

Bureaux : de 2 à 4 heures
Excepté le vendredi

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois

FRANCE. — UN AN : 16 fr. ; SIX MOIS : 9 fr. — | — ÉTRANGER. — UN AN : 18 fr. ; SIX MOIS : 10 fr.

SOMMAIRE



Libraires dépositaires de L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS

PARIS

CHÉRONNET, Lib., r. des Grands-Augustins, 19.
FLOURY, boulevard des Capucines, 1.
LIBRAIRIE PICARD, rue Bonaparte, 82.
LIBRAIRIE DE SAINT-JORRE, rue Riche-lieu, 91.
SAUVAITRE, boulevard Haussmann, 72.
TRUCHY (Leroy, succr), boul. des Italiens, 26.

DEPARTEMENTS

Caen : Jouan, 98, rue Saint-Pierre.
Niort. CLOUZOT, 22, r Victor Hugo.

LES REVUES

La Revue des Idées. — Etudes de critiques générales, paraissant le 25 de chaque mois. Rue du vingt-neuf juillet, Paris.

Revue d'histoire de Lyon. — Etudes, documents, Bibliographie, paraissent tous les deux mois, directeur M. S. Charléty, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon. — 12 fr. par an. A. Rey. 4 rue Gentil. — Lyon.

Revue des questions historiques, paraissant tous les trois mois. — Fondée par le marquis de Beaucourt, 15, rue Saint-Simon, Paris. Directeur : Paul Allard.

La France de demain, directeur Gabriel Bonvalot, rédacteur en chef Arthur Maillet. 5 e. 20 de chaque mois. 26, rue de Grammont, Paris

Le mois littéraire et pittoresque. — Magazine très illustré, nouvelles, chroniques, études Le n° 1 fr. 5, rue Bayard

Wallonnia. — Archives Wallonnes mensuelles illustrées. Direct. O. Colson. 10, rue Henkar Liège.

Les Annales fléchoises de La Vallée du Loir. — Revue mensuelle illustrée, histoire, archéo- Flèche. La ure.| gie, litterato

Le Mercure de France. — Directeur Alfred Valette. Paraît le 1er et le 15 de chaque mois. Littérature critique, philosophie, poésie. Mouvement des lettres à l'étranger, 150 pages. 26, rue de Condé, Paris.

LVIe Volume — Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois — 20 Septembre 1907

43e Année — 31bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

Il se faut entr'aider

N° 1160 — 31bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures



L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés

—

Questions

—

La couleur des grands hommes. — La couleur de leurs cheveux, naturellement. Cette question a-t-elle été étudiée ? Y a-t-il moyen de dresser des listes de bruns et de blonds ? C'est fort important pour l'histoire de l'évolution, du moins à mon point de vue personnel. J'estime, en effet, que l'évolution va du brun au blond. Et, d'autre part, je crois que le génie est un fait primitif, un fait qui fut au moins aussi fréquent aux temps très anciens qu'aux temps modernes. J'ai commencé d'exposer cette idée dans *Une loi de constance intellectuelle* (*Mercure de France*, mai-juin 1907). Par génie, j'entends surtout le créateur, l'artiste, le poète, l'apporteur de nouveau dans tous les genres, même religieux ou philosophique.

Ceci exposé, de quelle couleur étaient, par exemple :

Rabelais, Montaigne, Marot, Ronsard, Malherbe, Richelieu, Corneille, Racine, Molière, Bossuet, Montesquieu, Voltaire, J.-J. Rousseau, Napoléon, Chateaubriand, V. Hugo, Vigny, Cuvier, Musset, Michelet, Sainte-Beuve, Baudelaire, Renan, Pasteur, Verlaine, etc.. et en dehors de la France : Shakespeare, Byron, Darwin,

Gœthe, Kant, Schopenhauer, Nietzsche, etc., etc. ?

L'érudition universelle de l'*Intermédiaire* possède certainement, sur cette question, des renseignements nombreux.

REMY DE GOURMONT.

—

Le droit de grâce. — « Le roi, souverain iuge, peut toujours condamner, mais il peut aussi arrêter le cours de la justice (lettres d'interdiction), il peut, enfin, lorsque la sentence est rendue, lever cette sentence, c'est-à-dire grâcier ; et cela est vrai dès la période mérovingienne. Les feudataires qui délivrent, comme le roi, de lettres de justice, et comme le roi sont juges, jouissent comme le roi, du droit de grâce.. » (*Histoire des institutions politiques et administratives de la France*, par Paul Viollet, tome II page 234).

Cette dernière particularité ôte au droit de grâce le caractère que les polémiques actuelles lui prêtent. On en fait une émanation du droit divin. Le roi, oint du Seigneur, est justicier après Dieu. Mais si les feudataires ont pu jouir de ce privilège, le droit de grâce n'est plus qu'un apanage de la souveraineté.

C'est ainsi d'ailleurs qu'il pourra passer des rois légitimes à la branche cadette et à l'empire, et, ce qui est plus extraordinaire, aux chefs élus de l'Etat républicain.

La question est celle-ci : comment expliquerait-on le caractère d'origine mystique du droit de grâce ?

Enfin, ce droit de grâce — soumis à

« mort de Julien l'Apostat qui existent « encore... » Quelles sont ces incertitudes, quel est l'auteur qui les a semées et dans quel ouvrage se lisent-elles ? Au lieu de quatorzième siècle, ne faudrait-il pas lire quatrième siècle ? LACH.

—

Le serf du Mont Jura. — En 1790, on présenta, avec beaucoup de mise en scène, à l'Assemblée Nationale, ce paysan qui avait, disait-on, cent vingt et un ans. Était-ce bien son âge ? A-t-on la date de sa mort ? SIR GRAPH.

—

Hôtel privé de Mlle Lange en 1797. — Où était situé l'hôtel privé de Mlle Lange ? Les frères de Goncourt laissent entendre qu'il se trouvait rue Saint-Georges. A quel numéro ? 14 ? La maison existe-t-elle encore ? En connaît-on l'aménagement intérieur à l'époque où l'habitait la belle courtisane ? H. L.

—

Le Théâtre de la rue de la Loi. — Je lis depuis quelques jours un petit entrefilet qui fait le tour de la presse, et à peu près ainsi conçu :

On démolit en ce moment un vieil hôtel de voyageurs situé square Louvois. Cet hôtel *avait été bâti sur l'emplacement de l'ancienne salle de l'Opéra inaugurée sous la Restauration*. C'est là que se rendait le Premier Consul le jour de l'attentat de la rue Saint-Nicaise, et c'est aussi là que le duc de Berry fut assassiné par Louvel *pendant une représentation*.

Et voilà comme on écrit l'histoire ! Et les journaux reproduisent la note sans la rectifier !

Sans faire remarquer plus qu'il ne convient ce Premier Consul qui se rend à une salle inaugurée sous la Restauration (Déjà ! comme on disait à la Cour d'Henri III en entendant annoncer Molière, dans la joyeuse fantaisie d'Hervé), j'appelle l'attention des historiens du vieux-Paris sur les points suivants, car je n'ai en ce moment aucun document sous la main : la salle de la rue de la Loi, bâtie sur l'emplacement de l'ancien hôtel Louvois, n'occupait-elle pas exactement le carré formé par le square Louvois actuel ? Je rappellerai à ce propos que l'on accusa mademoiselle de Montansier, qui avait fait bâtir cette salle, d'avoir voulu mettre le feu à la Bibliothèque située vis-à-vis. Cette accusation assez absurde par elle-même n'aurait plus eu du tout sa raison d'être si la façade du théâtre avait été placée en retrait, à l'endroit où l'on démolit l'hôtel de voyageurs cité plus haut. De plus, il me semble bien avoir vu des gravures représentant parfaitement la façade du théâtre sur l'alignement des numéros impairs actuels de la rue Richelieu (alors rue de la Loi).

L'Opéra fut installé dans cette salle après sa confiscation à mademoiselle de Montansier — le procès dura vingt ans — c'est-à-dire en 1794. On l'appela d'abord Théâtre de la République et des Arts, puis Académie impériale de Musique... Il ne s'agissait donc pas d'une salle inaugurée sous la Restauration. Et c'est là que l'Opéra resta jusqu'en 1820. Mais l'auteur de la note se trompe encore lorsqu'il fait assassiner le duc de Berry pendant la représentation du 13 février 1820. Louvel — si je ne me trompe, — n'entra pas dans la salle, et assassina le duc sous le péristyle, au moment où celui-ci se disposait à monter en voiture. Cette scène a été popularisée par la gravure.

Mais comme j'écris ces choses de souvenir, et sans documents sous la main, je prie nos collaborateurs de m'aider à rectifier la note actuelle. H. L.

—

Imposte en bois de la rue de l'Homme-Armé. Le Samson de la rue du Dragon. — Les Parisiens ont vu longtemps dans la rue du Dragon une plaque, en terre cuite émaillée, représentant Samson déchirant un lion. Cette enseigne de l'hôtel du fort Samson passait pour une œuvre authentique de Bernard Palissy. Quand M. Léon de Laborde était conservateur au Musée du Louvre, vers 1852, il voulut l'acquérir pour le Musée. On refusa de la lui vendre. Ce petit monument fort curieux a disparu deux ou trois ans après la Commune de 1871.

Quelqu'un des lecteurs de l'*Intermédiaire* saurait-il ce qu'est devenue cette œuvre précieuse du grand artiste ?

Dans la rue de l'Homme-Armé, avant son élargissement, au-dessus d'une grande porte cochère, se voyait une imposte en bois dans laquelle était sculpté un bas-relief représentant, croyons-nous, le Passage du Rhin par Louis XIV. Un beau

jour, entre 1875 et 1880, le bas-relief disparut, remplacé par du plâtre.

Il fut évidemment acquis par un amateur. Dans quelle collection se trouverait-il actuellement ? GOBELIN.

—

Chutes du Parana au Brésil. — Les journaux ont publié, l'année dernière, que la Commission réunie pour délimiter les frontières du Paraguay et du Brésil, avait découvert des chutes formées par le *Parana*, chutes d'une grandeur et d'un volume supérieurs à celles du Niagara et du Zambèze.

Où pourrait-on se renseigner à ce sujet ? C.

—

Montalet sous Meudon. — Une description de 1822 dit que cette charmante solitude, qui domine le cours de la Seine, fut longtemps habitée par une femme célèbre par sa beauté et que, depuis, elle a été embellie par deux ministres puissants qui venaient s'y délasser du tumulte de la capitale.

Quels furent ces trois personnages ? SUS.

—

Balthazar de Ricé. — Nous serions désireux d'avoir des renseignements sur la descendance de Claude Melchior Balthazar de Ricé, seigneur de Loye, comte de Bérin, en Mâconnais, qui épousa le 8 avril 1724, Marie-Yon de Jonage et mourut le 28 mars 1726.

De son mariage il avait eu :

I. Françoise-Marie de Ricé, née le 13 décembre 1724.

II. Charles Marie de Ricé, comte de Berin, ministre plénipotentiaire de Parme près la cour de France, gentilhomme d'honneur de Monsieur, né le 13 avril 1726 et mort en 1783, après avoir épousé, en 1782, Marie-Gabrielle de Jaucourt.

De cette union étaient nés :

× de Ricé, lieutenant-colonel d'artillerie.

× de Ricé, chanoinesse du chapitre noble de Neuville-sur-Saône.

C'est sur ces deux derniers que nous tiendrions à être renseignés, en connaissant les dates de leurs naissances et décès, l'union qu'a pu contracter le lieutenant-colonel d'artillerie, la postérité qui en est résultée.

Au début de la Restauration, un comte de Ricé joua un rôle assez important auprès du marquis de Jaucourt qui fut un des collaborateurs de Talleyrand. Ce personnage est-il celui qui nous occupe et qui par sa mère était allié aux Jaucourt.

Comte DE JONAGE.

—

Brunet de Renoudière, de Brye de Vertamy, Brunel de Bonneville : armoiries à déterminer. — On serait reconnaissant à l'intermédiairiste qui voudrait bien indiquer les armoiries des trois familles suivantes :

De Brunet de la Renoudière, de Brye de Vertamy, Brunel de Bonneville.

LASCOMBES.

—

De Coucy. — Les sires de Coucy portaient comme armoiries : *Fascé de vair et de gueules, de six pièces*. Un intermédiairiste peut-il me donner les modifications apportées à ces armoiries par les branches de la famille ? et m'indiquer les cimiers, casques et couronnes, ainsi que les supports portés dans les différentes branches de cette famille ?

JEAN-HENRI.

—

Marcellin Desboutin. — Ce célèbre graveur signait quelquefois « baron de Rochefort ». Quels rapports existent entre sa famille et celle des marquis de Rochefort ? Quelles sont ses armes ?

Prof. LUIGI P.

—

Devicque. — Pourrait-on savoir en quelle année est mort un écrivain appelé Ed. Devicque, auteur du *Fils de Jean-Jacques* (Sartorius édit. 1862). A-t-il des descendants ? GASC-DESFOSSÉS.

—

Madame Grévedon. — Femme du lithographe de ce nom (1776-1860) naquit en 1792 et mourut en 1864. Ce fut une femme de beaucoup d'esprit, actrice du Gymnase ; sa fille épousa Regnier de la Comédie-Française. On écrit d'elle en 1832 : « Madame Grévedon est charmante, on cite son amabilité ; c'est probablement ce qui l'a attachée fortement à l'un de nos plus féconds vaudevillistes, avec lequel elle passe ses jours depuis une dizaine d'années... etc. »

Quel est le nom de l'heureux vaudevilliste ? H. L.

Madame Gillot de Sainctonge, poète. — En 1695 une femme poète dédia à son Altesse Royale Madame, un *Recueil de poésies galantes* signé Gillot de Sainctonge, qui fut imprimé en janvier 1696.

Un obligeant confrère pourrait-il me dire si ce nom est celui de la famille de la dame, ou celui de son mari ; dans ce dernier cas je serais très heureux de savoir quelle a été leur descendance et dans quelle province vivait la famille Gillot de Sainctonge. Y aurait-il eu au XVIIe siècle une alliance entre un Gillot et une demoiselle de Sainctonge issue de la famille de ce nom anoblie dans la personne d'un maire de la Rochelle en 1373 ; et de là peut-être l'origine du nom Gillot de Sainctonge ? BÉNÉDIGT.

—

Compositions manuscrites de Paganini. — Dans le journal *La Croix* du 12 courant je lis que :

Dans les archives de l'Hôtel de Ville de Pérouse on a découvert les manuscrits origiginaux de 14 compositions du célèbre violoniste Paganini, et qu'un banquier anglais, M. Russel a offert 300.000 francs pour cinq de ces pièces, et M. Pierpont Morgan, le milliardaire américain a voulu donner un million pour les 9 autres pièces. Mais en cette circonstance, le gouvernement italien est intervenu en défendant au Conseil municipal de vendre ces autographes.

Ne pourrait-on connaître le titre de ces 14 compositions et sont-elles inédites ?

VICTOR DESÉGLISE.

—

Le chevalier d'Urre. — Cet artiste amateur a gravé, en 1780, d'après Joseph Vernet, *Les Femmes à la pêche*, avec un certain talent. Son estampe est dédiée à Mme la présidente de la Thieuloy.

Pourrait-on nous en donner une notice biographique ? SUS.

—

Armoiries à déterminer : d'argent à la flèche montante. — *D'argent, à la flèche montante (?) de... chargée en cœur d'un flanchi ou sautoir alésé d'... en fasce et accompagnée de 4 étoiles d... accostées de 2 croissants... 2 étoiles en chef et 2 en pointe.* A quelle famille appartiennent ces armoiries ? DE LA M.

Monogramme à identifier : M. A. — Quel est le peintre du XVe ou du XVIe siècle qui signait ainsi :



Dr LOUIS BISCH.

—

L'auteur du « Chroniqueur désœuvré ». — On attribue d'ordinaire à Mayeur de Saint-Paul, acteur de l'Ambigu-Comique, la paternité du *Chroniqueur désœuvré* ou *l'Espion du boulevard du Temple*, libelle d'une violence et d'une crudité de termes excessives qui parut en 1782.

Je n'y contredis pas. Mayeur de Saint-Paul avait des lettres. Certaines de ses comédies eurent, à juste titre, du succès ; et quelques-uns de ses livres se laissent encore lire.

Mais, après M. Paul Briquet, je retrouve des pages entières du *Chroniqueur désœuvré* dans la *Gazette noire* de Théveneau de Morande, autre pamphlet non moins âpre et non moins licencieux, qui fut publié en 1784.

Que l'auteur de cet ouvrage scandaleux ait plagié Mayeur, je n'en serais pas autrement surpris. Ce misérable Morande était capable de tout, à moins qu'il ne se fût entendu avec Mayeur pour une spéculation de librairie qui était bien dans les mœurs du temps. Combien alors de ces pamplets se rééditaient, en tout ou partie, sous d'autres titres !

Quoi qu'il en soit, la question d'attribution serait à élucider. D'E.

—

Pensée d'un sage. — Le délicat et fin poète André Lemoyne, mort en février 1907, a écrit les vers suivants, qu'on trouve, sous le titre de *Pensée d'un sage*, dans le tome III de ses *Poésies* (p. 87 ; Paris, Lemerre, s. d.) :

Ainsi parle un ancien poète d'Orient :
Cher enfant désiré, lorsque tu vins au monde,
Tous riaient... Dans les cœurs la joie était profonde,
Et toi seul tu pleurais, dans tes larmes criant.

Vis en sorte qu'un jour, quand plus tard viendra [l'heure
Où la Mort étendra son doigt sur ta demeure,
Ton départ soit un deuil pour tous... que chacun pleure,
Lorsque toi seul, en paix, t'en iras souriant.

Je me souviens d'avoir vu cette même *pensée d'un sage*, mise en vers par un autre poète ; mais lequel ? ALBERT CIM.

Cirogrille. — Quel pouvait être l'animal autrefois connu sous ce nom, et dont l'étymologie est d'autant plus troublante qu'on le trouve écrit dans les actes sous les trois formes de : cirogrillus, cyrogrillus et chirogrillus ?

Il avait une certaine valeur, puisque : 1° en 1225, un seigneur déclare devoir l'hommage, et un cirogrille à son évêque, à chaque fête de Saint-André (Plantavit de la Pause : *Chronologia prœsulum lodovensium*) ; 2° en 1243, deux habitants acquittent leur taille, l'un avec « unam capam viridi, cum penna cirogrillorum », l'autre avec « unum mantellum cum penna cirogrillorum » (Procès-verbaux des enquêteurs royaux pour la sénéchaussée de Beaucaire, 1247-48).

En outre, il constituait un gibier rare, puisqu'un acte relate ce fait qu'un certain « Roquerius caperat unum cirogrillum in nemore », et, de plus, la chasse en était interdite « nullus homo erat ausus venari cirogrillos ». (Procès-verbaux précités).

Le cirogrille n'était donc pas un animal domestique, un porc gras, par exemple, comme le croyait l'auteur de la chronologie précitée, et sa dépouille servait de fourrure ou, en tout cas, d'ornement. Ce n'était pas non plus un porc-épic, selon la traduction de Ducange. Enfin, il était de petite taille, puisqu'il en fallait plusieurs, ainsi que l'indique le pluriel employé en parlant de lui, pour constituer un vêtement.

Quant au mot « penna » il se dit des plumes de la queue ou de l'aile, et non d'un duvet ou fourrure.

En résumé, le cirogrille, petit animal sauvage, rare et précieux, servait, après sa mort, à confectionner « cum penna » un vêtement estimé. Quel pouvait être cet animal ? A. V.

—

Origine du mot « nareux ». — Quelque aimable correspondant pourrait-il me dire d'où vient le mot « nareux » qui est très employé en Lorraine dans le langage courant, mais qui n'a pas son équivalent dans le français académique ? On s'en sert pour désigner une personne délicate, sensible, qui éprouve facilement des répugnances pour toute espèce de choses.

Comme je ne crois pas avoir jamais vu ce mot écrit, j'ignore son orthographe e je ne sais s'il prend un ou deux r.

A. B.

—

Villégiature. — Un mot qui semble d'origine moderne.

A quelle époque remonte-t-il ?

RIP-RAP.

—

Quand on prend du galon, l'on n'en saurait trop prendre. — Je n'ai pas sous la main, ni Rozan, ni Alexandre Roger ; mais pourrait-on me donner l'origine exacte de ce dicton populaire transformé en alexandrin ? PAUL EDMOND.

—

En prendre pour son rhume. — Au régiment, au lycée, dans le monde artiste, et, depuis quelque temps, dans tous les mondes à peu près, on se sert de la formule que voici pour exprimer l'idée d'une réprimande, d'une punition certaine à brève échéance :

« Tu vas en prendre pour ton rhume »; on dit aussi « Il en a pris pour son rhume » etc., etc.

Je désirerais savoir l'origine de cette phrase qui n'est certainement pas d'un style très relevé, mais qui est d'un emploi journalier. J. L.

—

Cromlechs circulaires. — N'a-t-on jamais émis l'hypothèse que ces monuments avaient pu être à la fois consacrés au soleil et à la mesure du temps, le menhir central servant comme style de cadran solaire et les pierres rangées autour comme repères des heures ? Si cela a été écrit, je désirerais les références bibliographiques. SGLPN.

—

Bâtonnier de l'ordre des avocats. — Est-il exact de penser que le nom de bâtonnier des avocats tire son origine de la fête de sainte Catherine ? Au XIVe siècle les avocats avaient constitué une confrérie placée sous le patronage de saint Nicolas et de sainte Catherine, confirmée par lettre de Philippe VI, d'avril 1342.

Dans les grandes solennités, cette corporation sortait bannière en tête et cette bannière était portée par le doyen. Cet usage a-t-il persisté jusqu'à la première Révolution ? EREUVAO.

Réponses

—

Le rôle de Mareschal dans l'accusation d'empoisonnement portée contre le duc d'Orléans en 1712 (LVI, 888). — Le grand dauphin a-t-il été empoisonné comme le prétendaient Fagon, Boudin et toute la Faculté ?

Ce fut la question que se posa Mareschal, seigneur de Bièvre, chirurgien de Louis XIV qui, au rebours de ses collègues, conclut par la négative.

Cette question a été traitée à fond, dans un ouvrage d'intérêt considérable et soutenu, écrit avec autant d'érudition que d'élégance, (*Georges Mareschal, seigneur de Bièvre, chirurgien et confident de Louis XIV, 1658-1736*, par le comte Gabriel Mareschal de Bièvre (vol. in-8 cavalier de 600 pages, 16 gravures et fac-similé. Plon-Nourrit. Paris, 1905).

Il est difficile de rencontrer, dans une étude aussi poussée, plus de science unie à plus d'agrément : c'est un monument définitif élevé à un médecin admirable, qui domine son temps de toute la hauteur du talent, du savoir et du caractère. Le dauphin, la dauphine et le petit dauphin succombèrent à une rougeole pourprée épidémique qui fit plus de cinq cents victimes à Paris en moins d'un mois et peut-être eurent-ils résisté à la violence de la maladie sans le traitement inepte qui leur fut appliqué.

Le roi était persuadé de la culpabilité du duc d'Orléans. Il avait déjà autorisé l'ouverture du procès criminel contre Homberg, chimiste de ce prince, qui passait pour avoir préparé le poison. Ce fut l'intervention courageuse, intelligente, énergique de Mareschal qui évita au roi de commettre cette faute :

— « Que prétendez-vous par là, Sire ? lui dit-il. Afficher partout la honte prétendue de votre plus proche famille. Et quel en sera le bout ? de ne trouver rien et d'en avoir la honte vous-même. Si par impossible, et je répondrais bien que non, vous trouviez ce qui vous fait chercher, feriez-vous couper la tête à votre neveu qui a un fils de votre fille et publier juridiquement son crime et son ignominie ? Et si vous ne trouvez rien comme sûrement il n'y a rien à trouver, irez-vous faire dire à tous ses ennemis et les vôtres que c'est parce qu'on n'a pas voulu trouver. Croyez-moi, Sire, cela est horrible ; épargnez-vous le ; révoquez la permission de tout à l'heure, ôtez-vous de la tête des horreurs, des noirceurs fausses, qui ne sont bonnes qu'à abréger le reste de vos jours et à les rendre très misérables » (Saint-Simon t. X p. 267). B. V.

—

La postérité naturelle de Louis XVI (LVI, 719, 788, 841). — Je n'ai pas lu l'article de l'*Echo de Paris* auquel fait allusion le signataire de la dernière question concernant la postérité naturelle de Louis XVI. A tout hasard je viens donc dire seulement ceci : Suivant une tradition dont un savant moderne aurait les preuves, Louis XVI, dans un *unique* moment d'égarement prouvant qu'il n'était pas exempt de passions et qui donne plus de mérite encore peut-être à tout le reste de sa vie privée, uniquement consacrée à lutter pour le bien, Louis XVI, dis-je, aurait succombé dans les bras d'une dame d'honneur dont je tairai le nom, au moment où celle-ci venait, au cours d'une nuit d'angoisse, le tranquilliser en lui apprenant que Madame Royale, très malade, était définitivement hors de danger. Il en serait résulté une fille, mariée depuis lors et devenue la mère d'un grand écrivain catholique du XIXe siècle. Sa postérité est éteinte. Le fait relaté plus haut n'aurait été qu'un *accident* dans la vie du Roi. Peu d'initiés connaissent cette rumeur dont l'évocation précise serait pénible à plusieurs familles. Comme il n'a pas un intérêt historique de premier ordre, est il très utile d'y insister davantage ?

Baron DE MARICOURT.

—

Une culotte de Saint-Just (LVI, 777, 850, 899). — Une faute d'impression fait dire à notre distingué confrère Jean-Bernard, *Normand:*

Harmand, de ses prénoms Jean-Baptiste était bien membre de la Convention, où il était désigné sous le nom d'Harmand de la Meuse. Il n'a donc rien de commun avec François, qui fut préfet de la Mayenne sous l'Empire. Une particularité curieuse de son existence, c'est que pendant la réaction thermidonienne, il fut délégué par ses collègues pour aller visiter, à la prison du Temple, le Dauphin. Ses im-

pressions furent consignées dans ce volume d'*Anecdotes*, où il parle de la *Culotte de Saint-Just*, que je considère, avec notre confrère, jusqu'à plus ample informé, comme un absurde racontar.

SIR GRAPH.

—

Le régiment des gardes suisses à l'attaque du château des Tuileries, le 10 août 1792 (LVI, 777, 841, 902). — Voici le titre de l'ouvrage demandé : « Recueil des pièces relatifs au Monument de Lucerne, consacré à la mémoire des officiers et soldats suisses, morts pour la cause du roi Louis XVI, les 10 août, 2 et 3 septembre 1792, suivi de la Lettre d'un voyageur français présent à l'inauguration du dit monument, le 10 août 1821 ». Paris, Didot, l'année 1821, gr. in-8°.

Cet ouvrage renferme l'état primitif des officiers, sous-officiers et soldats de l'ancien régiment des gardes-suisses qui se sont trouvés à l'attaque du château des Tuileries.

Je relève, dans la liste des militaires du canton des Grisons, le nom de Chrétien-Antoine Cadufs.

Je prêterai volontiers au collègue interrogateur, mon exemplaire.

GEO. L.

***

Les contrôles du Régiment des Gardes Suisses en 1792, existent encore au ministère de la Guerre à Paris.

C'est aux Archives historiques qu'on devrait les trouver ; mais faute de place, ces contrôles sont encore aux Archives administratives.

PIETRO.

—

Les Mousquetaires en 1814 (LVI, 833, 902). —Lamartine entrait en 1814 aux gardes du corps réorganisés par Louis XVIII, tandis que le jeune Alfred de Vigny, âgé de 16 ans 1/2 endossait le bel uniforme rouge des gendarmes de la Maison du Roi. Cette compagnie qui marchait la première des compagnies rouges, avait été réorganisée par ordonnance du 15 juin 1814 et placée sous le commandement du capitaine-lieutenant comte Etienne de Durfort. Les compagnies Rouges furent supprimées le 1er septembre 1815. Elles accompagnèrent dans son exil le roi Louis XVIII, durant les Cent-Jours.

Alfred de Vigny quitta les gendarmes pour entrer dans un régiment à pied de la Garde Royale. Il donna sa démission en 1827, ayant le grade de capitaine.

Dans *Servitude et Grandeur militaire*, livre I, chap, IV (*Laurette ou le cachet rouge*) Alfred de Vigny évoque le souvenir de sa retraite sur la Belgique lorsqu'il suivait le roi Louis XVIII (19 mars 1814).

Quant aux mousquetaires gris ou grands mousquetaires ils furent crées et supprimés aux mêmes dates que les autres corps de la Maison Rouge.

Leur capitaine-lieutenant était le comte de Nansouty. Ils étaient casernés au quartier de cavalerie de l'Arsenal.

Parmi les corps formant la Maison du Roi, la deuxième restauration ne conserva que les gardes du corps et les Cent-Suisses.

B. P.

***

J'ai certainement lu dans une biographie de Géricault que l'illustre peintre du *Naufrage de la Méduse* entra dans les mousquetaires de 1814.

LÉDA.

—

La princesse Louise de France (LVI, 778, 856). — La princesse Louise d'*Orléans* sera princesse *de France* quand son frère sera Roi de France. Elle n'est d'ailleurs pas seule à usurper ce titre, car sa sœur, la duchesse d'Aoste, en paraphe en long et en large ses photographies.

Comte M. A.

—

Dans l'*Illustrirte Zeitung*, n° du 5 décembre 1907, on voit les portraits en pendants de la princesse Louise *de France* et de son époux, l'infant Charles de Bourbon-Sicile. Et dans l'article les accompagnant, la mariée est constamment qualifiée de Louise de France. Ce fait relevé dans un journal qui n'est pas seulement une feuille d'images, mais a un caractère très sérieux, me semble mériter l'attention. Il prouve que, en Allemagne, c'est-à-dire dans un pays très protocolaire et de vieilles traditions monarchiques et aristocratiques, on considère la famille dite d'Orléans, comme la famille de France, tout court.

Et il en est de même en Angleterre, puisque dans deux images données par le *Graphic*, n° du 23 novembre 1907, pp. 707 et 712, la mariée, fille du comte de Paris. est qualifiée de *princesse Louise de France*.

C'est que les questions de parenté, de succession, d'agnation, pour tout dire d'un mot, sont au dessus de tous les faits, fussent-ils l'indignité d'un membre tel que Philippe-Egalité, et une révolution comme celle de 1830. Aucun tribunal n'a eu le pouvoir de prononcer, et n'a prononcé la déchéance de la famille d'Orléans au point de vue des droits agnatiques. Quant aux jugements portés par la conscience des individus ou des partis, ce sont des opinions et rien de plus.

Je ne voudrais pas, en parlant ainsi, éveiller, réveiller peut-être, des polémiques aussi dépourvues d'effets que les droits de la famille de France qui sont assurément en sommeil depuis longtemps, et sans doute pour longtemps. Mais à une affirmation péremptoire et sans phrases, j'ai cru pouvoir en opposer une toute contraire. Voilà qui est fait.

H. C. M.

—

Le prince Napoléon et la franc-maçonnerie (LVI, 52, 233). — Au retour d'un voyage, je viens seulement de prendre connaissance de l'*Intermédiaire* du 20 août dernier où notre confrère M. André Lebey dit que « la fameuse Société de Saint-Vincent de Paul, *toute-puissante, quoique déjà près de son déclin,* » *en 1861*, mena une vive campagne pour empêcher le prince Napoléon d'être nommé grand-maître de la franc-maçonnerie ! Je ne vois pas bien quel rôle aurait pu jouer, en cette affaire, la Société de Saint-Vincent de Paul qui est composée de catholiques ayant pour but de visiter les pauvres, de les assister et de leur procurer les secours moraux et matériels dont ils peuvent avoir besoin. Il est aussi difficile d'admettre que des catholiques, ayant choisi saint Vincent de Paul pour patron, aient jamais eu l'étrange fantaisie de « vouloir réconcilier avec l'Eglise » une société secrète depuis longtemps condamnée par le Saint-Siège *comme anti-religieuse, immorale et anti-sociale*. (Je ne fais que reproduire ici les termes des sentences pontificales).

La vérité (d'où a pu naître la confusion faite par M. Lebey) est qu'en 1861 M. de Persigny, alors ministre de l'Intérieur, prétendit assimiler la Société de Saint-Vincent de Paul à la franc-maçonnerie et lui imposer, comme à cette dernière, un grand-maître ou président désigné par l'Empereur.

La Société de Saint-Vincent de Paul ne voulut accepter ni cette assimilation qui lui paraissait injurieuse (puisque la franc-maçonnerie est une société secrète organisée contre l'Eglise), ni ce patronage officiel qui aurait nui à son indépendance. Malgré les difficultés qu'on lui suscita dès lors, elle a continué à faire le bien au grand jour et sans jamais s'occuper de politique.

M. Emile Ollivier, dans son *Empire libéral* (tome V, p. 270 et suiv.), et M. Pierre de la Gorce dans son *Histoire du Second Empire* (tome IV, p. 134 et suiv.) ont consacré chacun un intéressant et instructif chapitre à cette question.

Aujourd'hui, loin d être « à son déclin », la Société de Saint-Vincent de Paul, née à Paris, sous Louis-Philippe, a étendu ses ramifications dans tous les pays. Son dernier *Bulletin* nous montre que le total des sommes recueillies par ses conférences, dans le monde entier, s'est élevé, en 1906, à la somme de seize millions de francs qui ont été distribués aux pauvres, non en argent mais en bons de pain, vêtements et secours en nature de toute sorte.

J. de WITTE.

Les Arènes de la rue Monge (T. G., 56). — Il vient de paraître un volume de M. Bournon, consacré aux Arènes de Lutèce. Un rapide examen de cet ouvrage, où l'on trouve d'ailleurs d'utiles renseignements, fait regretter à un ami de l'auteur que l'époque de 1883, à laquelle l'achat du terrain des Arènes fut effectué, ait été très sommairement traitée, tandis qu'une étendue considérable est donnée à la période de 1870, celle où les propositions d'achat de l'autre partie des Arènes, qui est restée dans les constructions de la Compagnie des Omnibus, furent dédaigneusement repoussées par le gouvernement impérial et par le Corps législatif.

Il semble, d'après le livre de M. Bournon, qu'en 1883, il ait suffi d'une lettre de Victor Hugo et d'une intervention de Victor Duruy, pour décider du vote du Conseil municipal. Oh ! que non ; et la discussion, au contraire, prit l'importance d'un événement parlementaire, plein d'intérêt pour qui la relirait aujourd'hui dans

les documents à l'appui. La Commission de 1883, qui avait à sa tête M. Henri Martin et M. Victor Duruy, et qui comprenait tout ensemble des savants illustres et des membres du Conseil municipal, dut se livrer à une active propagande, dont les procès-verbaux de ses nombreuses séances portent la trace. Au Conseil municipal même, la lutte fut longue et passionnée, et jusqu'à la dernière minute on put craindre un échec.

Il ne me revient aujourd'hui que des souvenirs imprécis de ces débats, mais je pourrais nommer un actif et militant collaborateur de l'*Intermédiaire* (et pourquoi ne pas le nommer ? M. Lucien Delabrousse), qui y prit une part prépondérante et peut-être décisive, en sa qualité de conseiller municipal. C'est lui, certainement, à mon humble avis, qui enleva le vote par ses éloquents efforts. Est-ce qu'il ne pourrait pas reprendre la plume pour rafraîchir quelque peu ici une question qui n'intéresse pas seulement l'histoire de Paris, mais qui constituerait un chapitre de l'histoire de France, dont Henri Martin sentait bien la valeur : Comment furent conservées, en 1883, les Arènes de Lutèce ! J. T.

—

« Le mur murant Paris rend Paris murmurant » (LVI, 894). — J'ai lu autrefois dans je ne sais plus quelle histoire des barrières de Paris que ce vers avait pris naissance, non pas sous Louis XV, mais sous Louis XVI, au moment de la construction de l'enceinte des fermiers généraux :

Lettres patentes du 18 octobre 1787, réglant le moyen d'empêcher la fraude des droits à l'entrée de Paris (art. 5) : *Permettons à l'adjudicataire de nos fermes, conformément à l'article 557 du bail de Forceville, de faire planter ou construire tels barrières, clôtures, bureaux et fossés et en tels lieux que bon lui semblera pour la perception des droits nonobstant tous arrêts contraires.*

M. Lucien Lambeau, dans un remarquable rapport à la Commission municipale du Vieux-Paris du 28 mars 1901, dit que l'enceinte commencée en 1784 du côté de la Salpétrière, suivit la rive-gauche, passa la rive droite à l'ouest et vint se terminer, à l'est, en 1787.

Les historiens contemporains prétendent que cette barrière ne s'éleva pas sans soulever les protestations des Parisiens, de là le vers fameux ; on rapporte aussi que les habitants de la rue de Picpus voyant les ingénieurs poser les premiers jalons demandèrent à un certain M. de Colonia, de quel droit, on élevait cette enceinte nouvelle ? De par le droit canon répondit, paraît-il, cet ironiste.

HENRI VIAL.

—

L'hôtel Magon de la Balue à Paris (LVI, 721, 795). — Notre confrère L. ayant déclaré sur un ton qui n'admettait pas de réplique que M. Dard avait eu parfaitment raison de dire que l'hôtel Magon de la Balue était l'ancien hôtel de Nocé, je me sentais tout disposé à le croire, d'autant que notre autre confrère, M. le comte d'Aucourt, l'affirmait également. Ce n'était là évidemment qu'un petit côté de la question ; et personne n'ayant répondu sur les autres points, je demeure de plus en plus convaincu que l'histoire du duel en plein bal et de ses conséquences, peut être classée dans le domaine de la fantaisie.

Mais l'hôtel Magon, qui occupe l'angle N. E. de la place Vendôme et porte actuellement le n° 22. est-il bien l'ancien hôtel de Nocé ? Si j'en crois un plan qui donne l'aspect de la place vers 1715, plan inséré dans l'ouvrage du capitaine Dolot *Note historique sur la place Vendôme et sur l'Hôtel du gouverneur militaire de Paris*, l'hôtel de Nocé occupait, non le pan coupé n° 22 actuel, mais le n° 26, c'est-à-dire l'angle de la place proprement dite avec la rue qui faisant partie intégrante de la place, forme le prolongement de la rue de la Paix.

Je vois annoncé un nouvel ouvrage de M. Georges Cain, sur *la Place Vendôme*. Loin de Paris et n'ayant pas les moyens, — quoique arrière petits-fils de celui que l'on veut bien nommer « le richissime Magon de la Balue, — de me procurer ce beau livre, je serais infiniment heureux si l'un de nos confrères voulait bien prendre la peine de me faire savoir ce que M. Cain dit de l'hôtel en question.

BRONDINEUF.

—

La paroisse de Pranlay de Lusignan (LVI, 834). — *Le Dictionnaire topographique de la Vienne*, de Rédet, est

probablement très peu connu en dehors du territoire sur lequel il est un excellent guide. Aussi, je crois faire acte de bon confrère en adressant à l'auteur de la question, ce que dit cet ouvrage de l'ancienne petite paroisse de Pranzay... et non pas Praulay... Mais il n'y a point de doute sur l'identité, du moment où l'on trouve adjoint à ce nom, celui de Lusignan.

« L'église de Pranzay, située au lieu où « se trouve actuellement le cimetière de « la commune de Lusignan, ayant été dé- « truite pendant les guerres civiles de la « seconde moitié du XVIe siècle, le service « paroissial fut transféré dans l'église « Notre-Dame de Lusignan ; les deux « cures toutes fois ne furent réunies qu'en « 1712. La paroisse de Pranzay compre- « nait une grande partie de la ville de « Lusignan. L'abbé de Nouaille nommait « à la cure. Il y avait une aumônerie dont « les biens furent unis à l'hôpital de Lusi- « gnan, *Elemosinaria de Pranzaio*, *1248* « (testament de *Nugues de Lusignan*). »

A ces renseignements empruntés à Rédet, j'ajouterai une remarque.

Ainsi qu'on l'a vu ci-dessus, la cure de Prauzay survécut à l'église. Il en fut de même des registres de paroisse, car j'ai trouvé dans ceux d'une localité voisine, des références indiquant des baptêmes ou mariages de la paroisse de Pranzay, au cours du XVIIIe siècle. M. A. B.

***

Lusignan est un chef-lieu de canton du département de la Vienne. L'Atlas de Robert de Vaugondy, de 1753, montre à côté de Lusignan un endroit nommé *Pranzay*.

La carte d'état-major actuelle indique un pont de Pranzay, sur la Vonne, au N. E. et à environ 2 kilomètres de Lusignan. S. CHURCHILL.

***

Ne serait-ce pas Pranzay que Cassini indique à environ 1.500 mètres nord-est de Lusignan ? H. V.

—

Famille d'Alton et Shée (LVI, 834). — Il serait bien difficile à la famille Dalton, devenue d'Alton il y a moins de cent ans, lors de la confirmation de son anoblissement sous la Restauration, de donner la preuve qu'elle était alliée aux Shée avant le siècle dernier. Qu'elle soit d'origine irlandaise, c'est possible, mais ce qui est certain, c'est que les Dalton, mariés et nés à Brives-la-Gaillarde, au XVIIIe siècle, n'étaient pas nobles, car ils ne figurent pas aux votes de 1789 avec la noblesse et ne sont pas qualifiés.

Alexandre Dalton a été créé baron en 1809. Un de ses fils a été fait comte par Napoléon III. Le neveu du baron, « admis à la chambre des pairs en 1836, y professa des idées *révolutionnaires* très avancées et prit même une part *active* à la révolution de février. » Il était fils de Mlle Shée et obtint l'autorisation d'adjoindre au sien le nom de Shée de Linières. Les Shée étaient de la Flandre et on se demande ce qu'ils pouvaient avoir d'irlandais ; — Cette note est faite d'après le *Dictionnaire des Familles françaises* qui fait autorité. LA COUSSIÈRE.

—

Van Buren (LVI, 782, 867). — On ignore quel degré de parenté existait entre le président des Etats-Unis et M. van Buren, l'avocat bien connu par l'affaire Naundorff ; en tout cas si la parenté existe, ce qui est très possible, elle devrait remonter à des ascendants au XVIIe siècle.

Toutefois on conserve le souvenir dans la famille van Buren, d'une visite, faite vers le milieu du siècle passé par l'ex-président à son homonyme à Rotterdam pendant laquelle on put constater une grande ressemblance entre les deux.

Depuis, les fils du président ont répété cette visite mais sans résultat les membres de la famille van Buren étant absents. F. KOCH Jr.

—

Mlle Pauline Béga et Béranger (LVI, 52,572). — On a établi que Mlle Pauline Bega, la correspondante de Béranger, était la mère de M. Maurice Donnay, nouvel académicien.

M. Jules Claretie, dans sa *Vie à Paris*, a retracé à ce sujet, des détails, des traits tout à fait curieux.

Mlle Béga était la fille du propriétaire de la maison que Béranger occupa à Passy, de 1841 à 1847, rue Vineuse, n° 17, aujourd'hui 21. Ce fut là que Michelet le visita et remarqua Mlle Béga « une jeune fille sérieuse et charmante », à laquelle Béranger donnait des leçons de littérature.

Ces leçons se poursuivirent par correspondance. Cette correspondance, Sainte-Beuve la parcourut.

« Il faut voir, dit l'auteur des *Lundis*, comme il s'y prend bonnement et gentiment pour lui donner une idée du style, de la manière d'écrire et de lire. Il lui explique les classiques ».

Modeste avec sincérité, ce grand méconnu Béranger, que quelques snobs insultent de temps en temps, lui défend de le préférer à Lamartine.

« En parlant de Lamartine, lui dit-il, on vante son *génie*, et de moi on ne doit vanter que *l'esprit*. Pourquoi ? Parce que les œuvres de l'un ont une élévation qui manque à l'autre ».

Paul Boiteau signale cette correspondance dont il n'a publié que quelques lettres. Il y en a d'inédites entre les mains de M. Maurice Donnay.

Béranger est à Tours lorsqu'il apprend le mariage, le 31 mars 1851, de Mlle Pauline Béga avec M. Donnay. Il lui donne encore des conseils, toujours très paternels : « Ne manque pas de supprimer les frais de noces si tu veux que j'aie l'honneur d'assister à la cérémonie ».

***

Ayant eu l'occasion d'étudier la généalogie d'une famille Béga, Bégat, ou Le Bégat, depuis 1518 jusqu'à la première moitié du XIXe siècle, je serais très reconnaissant à l'obligeant confrère qui voudrait bien me dire si Mme Donnay, née Pauline Béga, mère de M. Maurice Donnay, avait quelque lien de parenté avec l'un des membres de cette famille désignés ci-après :

Guillaume Bégat (1723-1801), Guillaume Jean Béga (né en 1764) Auguste-François Bega (1772 † 1854) époux de Louise-Eléonore-Sophie Normand, Jean-Louis Bega, Jean-François Bega.

Dans le cas de l'affirmative, nous arriverions à la constatation assez inattendue que le nouvel académicien a des ancêtres communs avec le peintre Paul Delaroche dont la mère, Marie-Catherine Bégat (1762 † 1828), était fille du Guillaume Bégat ci-dessus mentionné.

Si la généalogie Bégat-Delaroche intéressait un lecteur de l'*Intermédiaire*, je la mettrais volontiers à sa disposition.

HORA.

Le cardinal Donnet, enterré vivant (LV, 60, 130, 242, 357, 408, 468, 525, 687, 860). — Beaucoup de médecins connus, et en particulier Bérillon, ont nié les *inhumations d'hommes vivants*. Or, je découpe, dans le *Temps* du 6 décembre 1907, le fait divers suivant :

Enterré vivant.

Un vieux pâtre, nommé Jean Jachiez, habitant la commune de Saint-Aubin, près de Beaune, n'avait pas été vu de ses voisins depuis deux jours. Ceux-ci pénétrèrent chez lui et le trouvèrent inanimé sur son lit. On fit alors les constatations d'usage et un permis d'inhumer fut délivré. L'enterrement eut lieu ; mais, au cimetière, une scène lugubre se produisit. A peine avait-on commencé à jeter quelques pelletées de terre sur le cercueil que l'on entendit une série de coups sourds, provenant de l'intérieur de la bière. Celle-ci fut remontée et ouverte immédiatement. Jean Jachiez qui n'était qu'en léthargie respirait encore ; mais il mourut au bout de quelques heures, malgré les soins qui lui furent alors prodigués.

Pour mon compte, je crois fermement aux inhumations prématurées, d'autant plus fermement que le fait a failli m'arriver, à moi-même, à l'âge de 20 ans, au cours d'une *fièvre typhoïde* très-grave, en pleine campagne vendéenne.

Dr MARCEL BAUDOUIN.

—

Mlle Duchesnois, élève de Mme Coquelin (LVI, 834). — Le véritable professeur de Mlle Duchesnois fut l'acteur Florence, de la Comédie-Française ; à Valenciennes, où elle avait été mise en apprentissage, elle ne s'occupait guère que de couture ; elle fit partie, il est vrai, d'une société d'amateurs, et parut pour la première fois sur le théâtre de cette ville le 10 janvier 1797.

Il est donc fort possible qu'une dame Coquelin lui ait donné quelques notions premières de lecture ou de diction, et, à ce propos, je ferai remarquer que ce nom de Coquelin n'était pas précisément nouveau au théâtre lorsque Constant Coquelin, chef de la dynastie actuelle « le grand Coq » vint le mettre en toute lumière. Dans mon *Dictionnaire des comédiens*, j'ai signalé trois Coquelin *seniores*.

1° Coquelin, Louis-Henri, dit aussi *Constant*, second premier rôle, Rouen 1834, Montauban, Poitiers, etc., pensionné de la Société des artistes, et décédé à 73 ans, vers 1881.

2° Mme Louise Coquelin, née Saint-Romain, retirée à Saint-Germain de 1857 à 1893, pensionnée de la Société des artistes, et morte à 70 ans, en 1893.

3° Coquelin, Auguste-Théodore, qui fit toute sa carrière à Batavia, fut pensionné de la Société des artistes, et mourut à 65 ans, en 1886.

M. Constant Coquelin, à qui j'ai révélé un jour l'existence de ces trois artistes, m'a répondu qu'il ne les connaissait pas et qu'ils n'étaient pas de sa famille.

HENRY LYONNET.

—

Dussault, Dusault (LVI, 780,914). — J'extrais des « Rôles saintongeais » de M. de Brémond d'Ars (1888) :

1° État des nobles maintenus par d'Aguesseau en 1666-1667.

Election de Saintes, paroisse d'Arthenac.

Dusault (*sic*) sieur de la Mirande. Armes : *de sable, à l'aigle éployée d'argent.*

2° Election de Saintes. Capitation de l'année 1749. Privilégiés. Officiers de l'élection :

La veuve du sieur Dussault (*sic*), assesseur paiera 5 livres, et pour son domestique 1 livre.

Probablement Gabrielle Pollard, fille d'un directeur général des gabelles de France et femme de l'auteur de « l'Usance de Saintes » Jean du Sault (*sic*), seigneur de Terrefort, assesseur au siège présidial de Saintes ; à moins que ce soit la veuve de leur fils qui doit être le même qu'un Jean Dussault (*sic*) avocat en 1714, présent au mariage de sa cousine Marie Renaudet avec René de Beauchamps. On ignore du reste si ce Jean, qui aurait été plus tard garde du corps, s'est marié.

Dans la « *Noblesse de Saintonge et d'Aunis en 1789* » par M. de la Morinerie (1861), on trouve : Jean-Maurice Dussault (*sic*) convoqué pour son fief de Chadenac, élection de Saintes ; il était marié à Angélique Dusault (*sic*) dame de la Bellerie. Armes : *d'azur, à l'aigle éployée d'argent, au vol abaissé, becquée et onglée d'or.*

M. de la Morinerie signale en outre une branche de cette famille existant en Saintonge et représentée par M. Paul Dusault docteur en médecine à Tonnay-Boutonne (Charente-Inférieure).

Cette branche est tout à fait éteinte depuis 1879. En juillet de cette même année le Bulletin de la Société des Archives historiques de Saintonge et d'Aunis consacrait un article nécrologique à la mémoire du docteur L. Dussault (*sic*) décédé au mois d'avril, des suites d'une maladie contractée pendant sa captivité à Spandau, comme capitaine au régiment des mobiles de la Charente-Inférieure. L'article se termine ainsi :

« Il était de la famille de l'auteur de « l'Usance de Saintes » Jean Dusault (*sic*) et du P. Nicolas Dusault. Le *Nobiliaire de Guienne*, t. I., p. 176 a donné la généalogie de cette famille ». Notre très obligeant et très érudit confrère M. Pierre Meller a peut-être déjà répondu, à l'entière satisfaction de M. G. Wildeman.

BÉNÉDICT.

—

Les Fléchelles, imprimeurs (LVI, 891). — Ils ne paraissent pas avoir été grands imprimeurs et bornaient sans doute leurs travaux à des impressions très modestes, puisque leur nom ne figure point dans les recueils bibliographiques de l'époque (Roux, *Journal typographique*, et *Télégraphe littéraire*). En tout cas l'*Annuaire de la Librairie* par Guillaume Fleischer, publié en 1802 chez Levrault frères à Paris, ne donne pas leur nom, qui ne se rencontre point non plus dans le *Tableau des libraires, imprimeurs et éditeurs de livres des principales villes de l'Europe*, publié chez Debray en 1804.

PÉPÉ.

* * *

Cette note ne répond pas à la question posée, cependant elle indique qu'en l'an V, les imprimeurs établis rue Poupée n° 6, imprimaient deux journaux le *Courrier français* et le *Courrier républicain*.

Lorsque la loi du 19 fructidor an V, eut suprimé d'un seul coup *quarante-deux* journaux parisiens et ordonné de déporter sans retard les propriétaires, entrepreneurs, directeurs et rédacteurs après avoir sequestré leurs biens et pratiqué des visites domiciliaires aux domiciles, aux bureaux de rédaction et aux imprimeries : les réclamations, les plaintes, les pétitions des individus lésés abondèrent dans les bureaux du Directeur Exécutif et dans ceux du Ministre de la Police Générale. Parmi ces suppliques, on remarque celles des frères Fleschelle arrêtés comme impri-

meurs du *Courrier Français* et du *Courrier Républicain*, rue Poupée n° 6.

Ces citoyens, pour obtenir le retrait des mesures très rigoureuses prises contre eux, soumirent aux autorités un certain nombre de pièces à l'effet d'établir qu'ils étaient pour rien dans l'entreprise, l'administration la rédaction et même dans l'impression dudit journal. C'est dans ces documents que l'on trouve la pièce suivante qui fera connaître, non la date de cessation de commerce de ces imprimeurs, mais certains côtés du journalisme et les rapports entre éditeurs et imprimeurs en l'an cinquième de la Liberté :

Extrait de la citation donnée aux frères Fleschelle par Poncelin

L'an cinq de la République une et indivisible, le quatorzième jour de fructidor, à la requête du citoyen Jean-Charles *Poncelin*, auteur et *rédacteur* des *Courriers français et républicains*, demeurant à Paris rue du Hurepoix n° 17, où il a fait élection de domicile.

J'ai Louis-Laurent Benoist, huissier, etc... demeurant place du pont Saint-Michel n° 4... etc., etc...

Signifié, déclaré et fait savoir aux Citoyens *Fleschelle frères* demeurant à Paris rue Poupée n° 6 au *bureau des Courriers français et républicains*...

Que le *Citoyen Poncelin* fatigué des atteintes continuelles que les citoyens Fleschelle frères ne cessent de porter aux obligations qu'ils ont contractées envers lui Poncelin ; las d'épuiser sa patience en leur faisant sans cesse des représentations fraternelles et amicales sur leur conduite envers lui ; ennuyé de leur pardonner journellement et infructueusement leurs écarts etc., etc., et mortifié de plus en plus de voir qu'ils affectent de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour détruire, dégrader et anéantir lesdits deux journaux que le citoyen Poncelin, *a établi à grands* frais *et dont il a eu la bonté de leur confier l'administration* dans le seul but de leur être utile et de procurer une subsistance à leur famille ; las de trouver très fréquemment dans ces deux journaux, soit des *articles*, soit des *annonces* ou *avis* fournis aux ouvriers par les citoyens Fleschelle, quoique la rédaction des *Courriers Français et républicains* appartienne exclusivement au Citoyen Poncelin, et qu'il ne puisse y être inséré un seul iota sans son consentement ; ayant particulièrement remarqué dans le n° 1390 du *Courrier républicain* qui a paru le matin du 14 fructidor, *une annonce ridicule des Œuvres du Cardinal de Bernis* auquel, par un trait d'ignorance *ils donnent au susdit cardinal de Bernis la qualité de Citoyen* etc... attendu que pour éviter l'anéantissement absolu dont ces deux feuilles sont menacées par les entreprises d'une part et la négligence de l'autre des Citoyens Fleschelle frères.

L'huissier soussigné a au nom du susdit indiqué l'assemblée... à l'effet de prendre les mesures qui conviendront pour que les ouvriers compositeurs travaillant sur les *Courriers* soient encore une fois prévenus qu'ils ne doivent reconnaître pour rédacteur desdits *Courriers* que le citoyen *Poncelin* et sous lui les citoyens *Auvray* et *Descourty* nommés par lui ses collaborateurs, et qui en cas de contravention nouvelle de la part des frères Fleschelle le citoyen Poncelin se pourvoirait contre eux comme de droit, etc...

La suite est relative à la comptabilité du journal.

On trouvera dans le précieux ouvrage de M. Maurice Tourneux, *Bibliographie de l'histoire de Paris*, T. II, n° 10221, une notice fort intéressante sur les deux journaux de Poncelin.

LÉONCE GRASILIER.

—

Jollain, éditeur à Paris (LVI, 614, 751, 805, 915). — Dans *Le Livre commode des adresses de Paris pour 1692*, par Abraham du Pradel (Nicolas de Blegny), on lit, dans l'énumération des *Bureaux publics* : « Les Jurez Mouleurs et Aides Mouleurs de Bois ont aussi leurs Bureaux par tout où l'on fait commerce de bois à brûler, quay de la Grève, quay de la Tournelle, quay de l'Ecole, quay de la Grenouillère, porte Saint-Antoine, etc. ».

Lors de la réimpression de ce livre, par Paul Daffis, en 1878, Edouard Fournier a accompagné ce texte des notes suivantes :

I. Ces sortes d'offices dataient du XIVe siècle. Il existe, en effet, une ordonnance de Charles VI, qui établit « quarante jurés compteurs et *moleurs* de bois ». Leur fonction consistait à faire mesurer dans un cercle de fer, appelé *mole* ou *moule*, le bois à brûler, qui se vendait sur les ports. Ce sont les charges dont on se moqua le plus, surtout lorsque, par expédient de finances, elles se multiplièrent sous Louis XIV. « Vous aimez les titres, dit Colombine dans la farce des *Chinois* jouée au théâtre Italien en 1692, et si l'on n'y tient la main, vous vous mettrez de pair aves *les mouleurs de bois* » (Acte IV, sc. 2). Ils ne tardèrent pas à être supprimés en province, mais il fallut que les villes payas-

sent leur suppression (*Correspond. des Control. génér.*, n°° 1564 et 1573). Ils durèrent plus longtemps à Paris. Au mois de juillet 1725, on parla même d'en créer de nouveaux (*Journal de Math. Marais*, t. III, p. 208). C'est par délégation que la charge s'en exerçait. On s'explique ainsi comment Philippe Caffieri, père du grand artiste, à qui l'on doit les admirables bustes du Théâtre Français, put être à la fois « sculpteur du Roy et mouleur de bois », ainsi qu'on le voit sur son acte de mort, en date du 7 sept. 1716 (Jal, *Dict. crit.*, p. 303).

II. Ceux qui avaient qualité de mouleurs et aides-mouleurs de bois exerçaient, ou plutôt faisaient exercer, principalement au quai de l'Ecole. C'est là, plus encore qu'à la Grenouillère — aujourd'hui le quai d'Orsay — qu'avaient lieu les grands arrivages de bois à brûler. Corbinelli, du *Pédant joué*, de Cyrano, ne va pas autre part pour acheter les meilleurs cotrets.

PÉDÉ.

—

Kelsch (LV, 610; LVI, 786). — Frédéric Kelsch a bien survécu à la conspiration de décembre 1853 et au pistolet de Griscelli.

En avril 1864, l'ex-lieutenant du 48° était passager sur le transport à vapeur de l'Etat, *la Sarthe*, allant de Suez à Saïgon et à Shanghaï. Là il fut débarqué pour aller dans le corps franco-chinois commandé par le lieutenant de vaisseau d'Aiguebelle, où il devait servir comme officier instructeur.

A cette époque, Kelsch paraissait avoir entre 40 et 45 ans ; il était d'une constitution vigoureuse et ses traits étaient accentués et énergiques.

Plus tard, à Cherbourg, c'était, je crois en 1866, peut-être était-ce aussi bien au commencement de 1870, un numéro déja ancien du *Figaro* me tomba sous les yeux et j'y lus le récit incomplet d'une conspiration contre l'Empereur ; on y citait entre autres le nom d'un sieur Kelsch ex-officier. De ce jour, il me resta la conviction qu'il s'agissait bien de l'ancien passager de *la Sarthe*.

L'article inséré, LV, p. 624, avait ravivé mes souvenirs, j'attendais d'autres communications pour être mieux fixé, celle de mon honoré confrère Colocci m'apporte la certitude que j'ai rencontré Frédéric Kelsch en 1864 et m'apprend en même temps qu'il est mort en Chine en 1869.

SIMBAD LE MARIN.

—

Familles de Lafontaine et Fontaine-Henry (LVI, 835). — Dans la 2° édition de la *France protestante* (t. VI, pp. 577 et suiv.), il y a des renseignements sur une famille *de Fontaine* (sic), originaire de La Rochelle, passée en Angleterre et en Amérique.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

*
* *

Fontaine-Henry est une petite commune de 355 habitants dans le canton de Creully, arrondissement de Caen (*Dictionnaire des Postes*).

D. DES E.

*
* *

Cet été, j'ai vu dans le cimetière de Langrune-sur-Mer, tout contre le porche de l'église, les tombes réunies d'un baron Artus de la Fontaine, décédé dans la commune, et de sa femme, née de Caivon de Barbière. Deux colonnes élevées sur la pierre tombale portent les blasons des deux familles.

Langrune est à 4 kilom. environ de La Fontaine Henry dont le magnifique château date du XV° siècle (en grande partie). Sa chapelle doit être plus ancienne.

H. EUDES.

—

Famille Lieutaud (LVI, 835). — Marseille a donné à l'une de ses rues le nom d'un Lieutaud qui fut, ai-je lu quelque part, le Lafayette de la Provence où ce nom *est encore très répandu*.

LÉDA.

*
* *

Les armes de cette famille sont : *d'azur, à un anneau d'argent, accroché en croix de quatre crampons croisés et recroisés du même.*

D. DES E.

—

Du May, seigneur de Saint-Aubin (LVI, 613, 687, 754, 861). — Erreur typographique. J'avais écrit Toulouse et non Toulon.

D. DES E.

—

Famille Moreau de l'Yonne (LVI, 836). — Je crois qu'en écrivant à M. Moreau, homme de lettres à Brienon (Yonne), on aurait le renseignement.

Ce monsieur est un dramaturge distingué, collaborateur de Victorien Sardou

Famille de Nadal (LVI, 892). — Nadal en Languedoc porte : *d'azur, à trois fasces d'or, en chef, et à une colombe de même en pointe, volant sur une mer d'argent, la première fasce soutenant un chef de gueules, chargé d'un soleil d'or.*

Quant aux filles de Jean de Nadal et de Marguerite de Salles (sans indication des dates des mariages) :

Anne eut pour mari Pierre de Toulouse-Lautrec, baron de Montfa, fils de François, vicomte de Lautrec, baron de Montfa et de La Bruyère, sieur de Peyrefiche, et de Catherine de Salles ;

Renée épousa Jean de Lautrec, vicomte de Montfa, seigneur de La Montagne de Montaud, neveu du précédent et fils de Pons, vicomte de Lautrec, baron de Montfa, et de Jeanne d'Aure (*La Chesnaye Desbois*, XI, col. 758, 759) ;

Jeanne fut mariée à N... d'Astorg, seigneur de Ségreville, fils de Jean d'Astorg, seigneur de Ségreville, et de Jeanne de Loubens de Verdalle (*Saint-Allais*, IV, p. 225) ;

Dauphine épousa N... Denos de Montauriol, au diocèse de Mirepoix.

Il est à remarquer que ces quatre familles, Nadal, Lautrec-Toulouse, d'Astorg et Denos ont toutes exercé le Capitoulat (A. Brémond, *Nobiliaire toulousain*). MADEL.

—

Henri Tabourot, poète (LVI, 618, 810, 867). — Jacques Tabourot, dijonnais, bachelier en droit canon, prêtre vers 1530, chanoine de Langres de 1527 à 1554 où il résigne. Il vivait encore en 1556, époque où il s'enrôla dans une confrérie de Langres. C'était au rapport de Théodecte Tabourot, chanoine de la même famille, un prêtre savant et studieux ; son anniversaire le 25 février.

Jean Tabourot, cadet de Jacques Tabourot, né à Dijon en 1519, confrère de Saint-Didier de Langres, docteur en droits civil et canonique, frère chanoine de Langres de 1547 à 1567, puis chantre de 1567 à 1593, enfin archidiacre du Barrois de 1593 à 1595 où il meurt le 29 juillet. Il fut aussi député de la chambre diocésaine, vicaire général et official, chanoine trésorier de Bar-sur-Aube et successivement curé de Villars en Azois, Orbigny au Val, Saint-Jean de Dijon, Montlandon, Merrey-les-Choiseul, Gorgirnon et Cohons. En 1555, il fut député pour la rédaction de la coutume de Sens. Après sa mort, il fut inhumé à Saint-Mammès (cathédrale de Langres), et sur sa tombe on lisait le distique suivant :

Hic nulli officiens positus fuit officialis
Qui gratum multis prestitit officium.

Il est l'auteur d'un ouvrage assez surprenant pour sa condition, savoir : l'*Orchéographie* ou *Traité sur les danses* (1). Langres, 1589. Ce chanoine était artiste. Lorsqu'en 1562, la foudre eut détruit toute la toiture de l'église Saint-Mammès, la tour de la guette et les quatre clochers, ce fut lui qui présida à la restauration de l'édifice... Il fut inhumé devant la porte de la sacristie. Il était oncle d'Etienne Tabourot, dit sieur des Accords, auteur des « Bigarrures », en tête desquelles se trouvent quelques vers français écrits à sa louange par son propre frère Théodecte Tabourot, chanoine de Langres, qu'il ne faut pas confondre, comme l'a fait Emile Jolibois (*la Hte-Marne ancienne et moderne*) avec l'auteur de l'*Histoire des sainctes reliques* ; celui-ci était, comme il nous l'apprend lui-même, petit-fils d'Etienne Tabourot, et conséquemment petit neveu de Théodecte.

Théodecte Tabourot, (l'ancien) né à Dijon, maître ès-arts, confrère de Saint. Didier de Langres, neveu des deux précédents, chanoine de Langres de 1583 à 1593, puis chantre de 1593 à 1620, ensuite official et simple chanoine de 1620 à 1631 où il meurt après avoir résigné sa prébende à Théodecte Tabourot (le jeune), son neveu. Il fut inhumé à Saint-Mammès ; son anniversaire pour lequel il donna 200 livres se faisait le 7 février, jour de son décès.

Théodecte Tabourot (le jeune, arrière petit-neveu de Jean Tabourot, et neveu par sa mère de V. Claude Bernard, naquit à Dijon vers 1617. Il fut le collaborateur du P. Vignier, (auteur de la *Décade hist. du diocèse de Langres*). Chanoine de Langres de 1631 à 1689, il résigne et meurt en 1690 et fut inhumé en la cathédrale, auprès de Jean Tabourot, son arrière grand-oncle. Membre de la confrérie de

(1) Sous l'anagramme de « Thoinot Arbeau ». Cet ouvrage a été réimprimé : à Paris, 1888, in-8.

Saint-Didier, il composa le manuscrit intitulé *Histoire des sainctes reliques et anciennetez de Lengres* (1). Il donna 1000 livres pour son anniversaire qui se faisait le 17 avril, jour de sa mort.

(D'après : abbé Roussel : *le Diocèse de Langres*. Tomes I et IV. Langres-Dallet, 1873 1879). Baron A.-H.

—

Les généraux Vial, d'Antibes (LVI, 499, 641, 757, 867). — Sébastien Vial fut crée baron de l'empire par lettres patentes du 21 décembre 1808 (Vicomte Révérend : *Armorial du 1er empire*, t. IV, p. 363). G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Voltaire et M. de Marville (LVI, 831,898). — L'incident relevé dans un manuscrit, dont la date n'est pas donnée par notre collaborateur, me semble devoir être considéré comme une simple légende. Dans une première grave maladie, Voltaire envoya chercher l'abbé Gaultier, aumônier des Incurables,qui lui avait offert ses services et se confessa, lui remettant une profession de foi qui est déposée à la Bibliothèque nationale (Mss. fr., 11 460) et affirmée par la déclaration suivante :

« — Je soussigné, déclare qu'étant attaqué depuis quatre jours d'un vomissement de sang à l'âge de quatre vingt quatre ans,et n'ayant pu me traîner à l'église, et M. le curé de Saint-Sulpice ayant bien voulu ajouter à ses bonnes œuvres celle de m'envoyer M. l'abbé Gaultier, prêtre, je me suis confessé à lui, et que si Dieu dispose de moi, je meurs dans la sainte religion catholique, où je suis né, espérant de la miséricorde divine qu'elle daignera pardonner toutes mes fautes, et que si j'avais jamais scandalisé l'Eglise, j'en demande pardon à Dieu et à elle.

Signé : Voltaire, le 2 mars 1778, dans la maison de M. le marquis de Villette.

En présence de M. l'abbé Mignot, mon neveu, de M. le marquis de Villevielle, mon ami. »

Voltaire, peu après, reprenait la plume pour fortifier ainsi sa rétractation :

M. l'abbé Gaultier m'ayant averti qu'on disait dans un certain monde que je protesterais contre tout ce que je ferais à la mort,

je déclare que je n'ai jamais tenu ce propos, et que c'est une ancienne plaisanterie attribuée très faussement dès longtemps, à plusieurs savants plus éclairés que Voltaire.

La santé de Voltaire,qui ne devait mourir que le 30 mai 1778, s'améliora ; on joua *Irène* et la conversion fut oubliée. Dans les lettres, assez peu nombreuses au reste, adressées par Voltaire à Feydeau de Marville, on ne trouve aucune trace de l'incident signalé par le manuscrit. Il est aussi à remarquer que ce magistrat nommé lieutenant général de police le 12 janvier 1740, quitta cette place en 1747, pour devenir, en 1748, premier président au grand conseil et, en 1773, directeur général des économats. En 1778, il n'avait donc plus qualité pour instrumenter contre le notaire du manuscrit qui fixe à tort l'incident en 1743,époque à laquelle Voltaire ne songeait certainement pas à faire sa conversion.

E. M.

—

Armoiries à déterminer : Un chevron, une étoile et 3 feuilles d'orme (LVI, 836). — L'écusson des Paillot ne comportait pas primitivement le chef aux trois couronnes : l'origine de ce chef est rapportée dans un mémoire généalogique appartenant à Paillot de Montabert : « Un « des ancêtres des Paillot eut la terre de « Bouilly par donation d'une Jeanne de « Mauroy qui était sa tante, à condition « qu'il porterait 3 couronnes qui sont les « armes de cette maison-là, chose que les « Paillot ont toujours observée depuis. » (Cf. : *Les Paillot*, par le comte de Mauroy, *in Revue de Champagne et de Brie*. Juin-juillet 1899).

Les Paillot sont originaires de Picardie, établis en Champagne et en Bourgogne. M. de Mauroy n'en mentionne pas en Poitou et Saintonge. Baron A. H.

—

Armoiries à déterminer sur des pièces du XIVe ou du XVe siècle (LVI, 836). — Sur quelles pièces, monnaies, jetons, documents ? La première est bien connue, c'est celle de Bourgogne ; généralement c'est en écartelé et l'écu de France est presque toujours (pas toujours cependant) accompagné d'une bordure, componée d'argent et de gueules. Donc, l'azur semé de fleurs de lis d'or à la bordure susdite, c'est *Bourgogne moderne*, et

(1) Mss in-fol. de la bibliothèque du comt de Montangon, au château de Chatoillenot (Hte-Marne). Une copie par G. Pistollet de Saint-Fergeux est conservée à la bibliothèque de la Société historique et archéologique de Langres.

e d'or à 3 bandes d'azur (plus souvent bandé d'or et d'azur de 6 pièces) à la bordure de gueules, c'est *Bourgogne ancien*. Les deux réunis forment les armoiries de la Bourgogne depuis trois ou quatre siècles.

Il y a des centaines de familles qui portent des armoiries avec un lion seul et des dizaines avec trois fasces. Du moment où les émaux sont inconnus, il est impossible de répondre à la question d'une façon satisfaisante. LA COUSSIÈRE.

***

Le n° 1 doit être certainement blasonné :

Parti : *au 1, d'azur semé de fleur de lis d'or* (France, ancien) *: au 2, bandé d'or et d'azur, de 6 pièces à la bordure de gueules* (Bourgogne ancien).

Le semé de fleurs de lis d'or a fait place aux 3 fleurs de lis sous le règne de Charles V (1356 à 1380, XIVe siècle), et l'écu bandé d'or et d'azur de Bourgogne a été remplacé par un écu d'azur semé de fleurs de lis d'or à la bordure componée d'argent et de gueules, sous le duc Philippe le Hardi sur la fin du XIVe siècle.

Si les pièces dont parle Ecuodnof ont des rapports entre elles, il se peut que le n° 2, *de... au lion de...* désigne ou la maison de Flandre ou la maison de Brabant alliées à celle de Bourgogne vers la même époque.

Quant au n° 3, il est, je crois, tout à fait impossible de préciser, le champ étant inconnu et les 3 fasces d'or ayant été portées par beaucoup de familles.

Un héraldiste plus savant que moi répondra avec plus d'autorité à mon honoré confrère. BÉNÉDICT.

***

Le n° 1 paraît être une variante des armes de Bourgogne moderne et de Bourgogne ancien ; le premier quartier devrait avoir une bordure componée d'argent et de gueules. P. LE J.

***

Dans l'*Inventaire de la collection des sceaux*, par Douet d'Arcq, il y a la description du sceau d'Agnès de France, femme de Robert II, duc de Bourgogne, appendu au contrat du double mariage de Philippe de Valois avec Jeanne de Bourgogne, et d'Huguenin de Bourgogne avec Catherine de Valois, passé à Sens, le 8 avril 1302. Le contre-sceau d'Agnès de France porte un écu parti de *France* et de *Bourgogne*. Or, à cette date, l'écu de France était : *d'azur, semé de fleurs de lis d'or,* et celui de Bourgogne : *bandé d'or et d'azur, de 6 pièces, à la bordure de gueules*. G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Cachet archiépiscopal (LVI, 893). — A titre d'indication, la famille Ribeyre, en Auvergne, porte ; *d'azur, à la fasce ondée d'argent, accompagnée de trois canettes du même, becquées et membrées de gueules.* P. LE J.

***

Je me permets de signaler à notre savant confrère, M. de Saint-Saud, la famille d'Esparbès de Lussan, qui, à ma connaissance, a donné au moins un évêque de Pamiers en 1597, sans compter un *prieur* de Saurat en 1679. MADEL.

—

La légion d'honneur : ceux qui ont refusé la croix (XLVIII ; XLIX ; LI ; LVI, 304, 760, 813, 867). — Parmi ceux qui ont refusé la croix de la légion d'honneur — et qui l'ont même refusée à plusieurs reprises — on compte aussi Sainte-Beuve. Voici ce qu'on lit dans le volume *Souvenirs et indiscrétions*, par C.-A. Sainte-Beuve, publiés par son dernier secrétaire (M. Jules Troubat) ; Paris, Calmann Lévy, 1880 :

En 1837, sous le ministère de M. Molé et de M. de Salvandy, dès lors très bienveillants pour moi par suite de rapports de société, je refusai la croix, et j'allai vivre un an en Suisse.... (p. 198).

Et plus loin (p. 203) :

Vers 1843, M. Villemain, ministre, voulut, à cause de ma réception à l'Académie, me forcer à recevoir et à porter la croix. Je refusai...

M. Jules Troubat nous apprend, en outre, dans le même volume (p. 306 et p. 316, note 1), que Sainte-Beuve (décoré plus tard) ne portait d'ordinaire aucun insigne de la légion d'honneur, « pas même le simple ruban » ; cet insigne n'apparaissait à sa boutonnière « que pour quelque occasion solennelle. » ALBERT CIM.

—

Roses des Vents (LVI, 335). — Les nombreuses roses des vents inscrites sur les cartes géographiques, — celles construites à l'aide de la projection de Merca

tor, c'est-à-dire les cartes *marines*, les seules où ces roses pouvaient être couramment utiles, — étaient destinées à donner, tracés de 22°30' en 22°30' ou de 11°15' en 11°15', les angles des routes à faire ou les angles de relèvement des points remarquables de la côte. Les directions tracées permettaient donc de résoudre, avec une approximation suffisante (1) pour les besoins de la marine à voiles, certains problèmes de navigation, traités aujourd'hui à l'aide d'un rapporteur en matière transparente, ayant la forme d'un quart-de-cercle ou, plus généralement, d'un demi-cercle. NAUTICUS.

—

Dessins datant de plus de 10.000 ans (LVI, 769, 870). — Sur ce sujet on peut lire avec fruit et intérêt la belle étude que le Dr Paul Girod professeur à la Faculté des sciences de l'université de Clermont-Ferrand a publié sous le titre *L'Art pendant l'âge du Renne* dans l'*Humanité Nouvelle* dont j'étais alors le directeur. Cette étude parut nos de novembre 1902 et mai 1903, puis en un tirage à part. A. HAMON.

—

Carte en relief (LVI, 872), — Ajouter, (après 646) 766.

—

Physionotrace (LVI, 871). — Corriger la rubrique LIII ; LIV ; LV, 146.

—

Théâtre de Rosier (LVI, 782, 875) — La réponse à la question se trouve dans la *France littéraire*, t. VIII, p. 154 ; dans la *Littérature française contemporaine*, t. VI, p. 233, et dans le Catalogue de la librairie française de Lorenz, t. IV, p. 273. Toutes les pièces ont été imprimées isolément, et publiées par des éditeurs différents. La liste tiendrait au moins deux colonnes de l'*Intermédiaire*.

D'après Vapereau, Paul-Bernard Rosier, né à Paris, et d'après Lorenz, à Béziers, le 18 octobre 1809, et est mort à Marseille le 12 octobre 1880. GOMBOUST.

* * *

Voici, pour la première fois dressée, la bibliographie complète des pièces écrites par Paul-Bernard Rosier, né le 16 mars 1798, mort le 15 octobre 1880.

Le Mari de ma femme, comédie en 3 actes, en vers (Odéon, 14 juillet 1830). — Paris, Poulton, in-8.

Le Mariage par dévouement, comédie en 3 actes en vers (Odéon, 3 mai 1831). — Paris, Chaigneau jeune, in-8.

La Mort de Figaro, drame en 5 actes (Théâtre-Francais, 9 juillet 1833). — Paris, Paulin, in-8,

Mademoiselle de Montmorency, comédie en 3 actes (Théâtre-Français, 4 septembre 1834). — *Non imprimée*.

Charles IX, drame en 5 actes (Théâtre-Français, 30 septembre 1834). — Paris, Barba, in-8.

La jolie voyageuse, ou *les Deux Giroux*, anecdote contemporaine en 1 acte (sous le nom de Losier, avec Chazet et Achille Dartois, Variétés, 12 novembre 1834). — Paris, Barba, in-8 à 2 col. (France Dramatique).

Un Procès criminel, ou *les Femmes impressionnables*, comédie en 3 actes (Théâtre-Français, 24 mai 1836). — Paris, Marchant, in-8 et in-8 à 2 col. (Magasin théâtral).

Claire ou la Préférence d'une mère, drame en 3 actes (Théâtre-Français, 4 juillet 1837). — Paris, Marchant, 1837, in-8 à 2 col. (Magasin théâtral).

Maria Padilla, chronique espagnole en 3 actes, avec prologue et épilogue (Vaudeville, 9 décembre 1837). — Paris, Marchant, 1837, in-8 à 2 col. (Magasin théâtral).

A trente ans ou Une femme raisonnable, comédie en 3 actes, mêlée de couplets (Vaudeville, 25 janvier 1838). — Paris, Marchant, in-8 à 2 col. (Magasin théâtral).

Les Assurances conjugales, comédie en 1 acte, mêlée de chant. (Palais-Royal, 23 novembre 1838). — Paris, Marchant, in-8 à 2 col (Magasin théâtral).

Le Manoir de Montlouvier, drame en 5 actes (Porte-Saint-Martin, 11 février 1839). — Paris, Marchant, in-8 à 2 col. (Magasin théâtral),

Le Protégé, comédie mêlée de chant en 1 acte. (Vaudeville, 12 mai 1839). — Paris, Barba, in-8 à 2 col. (France Dramatique).

L'Amour, comédie-vaudeville en 3 actes. (Variétés, 21 septembre 1839). — Paris, Barba, in-8 à 2 col. (France Dramatique).

(1) Et plus exactement encore par une interpolation à vue, faite entre les deux directions tracées comprenant l'angle exact.

La Lune rousse, comédie en 3 actes, mêlée de chants (Variétés, 6 décembre 1839). — Paris, Barba, in-8 à 2 col. (France Dramatique).

La Femme de mon mari, comédie en 2 actes, mêlé de couplets (Variétés, 2 août 1840). Paris, Marchant, in-8 à 2 col. (Magasin théâtral).

Mégani, ou les Comédiens du Grand-Duc, comédie-vaudeville en 3 actes (avec Davesne et Emmanuel Arago, Gymnase, 19 août 1840). — Paris, Henriot, in-8 à 2 col. (Répertoire Dramatique).

Le Chevalier du guet, comédie en 2 actes (avec Lockroy, Variétés, 9 septembre 1840). — Paris, Beck, in-8 à 2 col. (Répertoire Dramatique).

La Mansarde du crime, comédie en 1 acte, mêlée de chant (Vaudeville, 4 novembre 1840). — Paris, Tresse, in-8 à 2 col. (France Dramatique).

Le Chevalier Douglas, ou le Père Tranquille. vaudeville en 1 acte (Vaudeville, 27 novembre 1840). — *Non imprimé*.

Zacharie, drame en 5 actes. (Renaissance, 3 avril 1841). — Paris, Marchant, in-8 à 2 col. (Magasin théâtral).

Manche à manche, comédie en 1 acte, mêlée de chant (Vaudeville, 25 mai 1841). — Paris, Marchant, in-8 à 2 col. (Magasin théâtral).

L'Inconsolable, ou les Deux Déménagements, comédie-vaudeville en 3 actes. (Variétés, 11 septembre 1841). — Paris, Marchant, in-8 à col. 2 (Magasin théâtral).

Langéli, comédie en 1 acte, mêlée de couplets (Variétés, 8 octobre 1841). — Paris, Marchant, in-8 à 2 col. (Magasin théâtral).

Le Dérivatif, comédie en 1 acte, mêlée de couplets (avec Auguste Arnould, Vaudeville, 29 décembre 1841). — Paris, Marchant, in-8 à 2 col. (Magasin théâtral).

Monsieur de Maugaillard, ou le Premier jour des noces, comédie en 1 acte (avec (Auguste Arnould, Théâtre-Français, 17 février 1842). — Paris, Marchant, 1842, in-8 à 2 col. (Magasin théâtral).

Les Deux Sœurs de charité, drame en 3 actes mêlé de chant (avec Charles Dupeuty et Jouslin de Lasalle, Gaîté, 4 octobre 1842). — Paris, Marchant, 1842, in-8 à 2 col. (Magasin théâtral).

Les Deux Brigadiers, vaudeville en 2 actes (Variétés, 10 octobre 1842). — Paris, Marchant, 1842, in 8 à 2 col. (Magasin théâtral).

La Séparation forcée, ou Amour et Egoïsme, comédie en 5 actes, en vers (sous le nom d'Alphonse Buchère, Odéon, 2 mars 1844). — Paris, Tresse, 1844, in-8 à 2 col. (France Dramatique).

Un Mousquetaire gris, comédie en 2 actes mêlée de couplets (Variétés, 18 juin 1847). — Paris, Michel Lévy, in-18 (Bibliothèque Dramatique).

La Dernière conquête, comédie mêlée de chant en 2 actes (Variétés, 7 décembre 1847). — Paris, Lévy, in-18 (Bibliothèque Dramatique).

Le Pouvoir d'une femme, comédie-vaudeville en 2 actes (Variétés, 10 mars 1848). — *Non imprimée*.

La Foi, l'Espérance et la Charité, drame en 5 actes (Gaîté, 1er avril 1848). — Paris, Michel Lévy, in-18 (Bibliothèque Dramatique).

Brutus, lâche César, comédie mêlée de chant en 1 acte. (Gymnase, 2 juin 1849). — Même libr. même col.

Croque-Poule, vaudeville en 1 acte (Vaudeville, 2 novembre 1849). — Même libr. même col.

Le Songe d'une nuit d'été, opéra-comique en 3 actes (avec A. de Leuven, musique d'Ambroise Thomas, Opéra-Comique, 20 avril 1850). — Même libr., même col.

Un Mariage en trois étapes, comédie mêlée de chant en 3 actes (Vaudeville, 1er mai 1850). — Mêm. libr., même col.

Une Passion du Midi, vaudeville en 1 acte, (Variétés, 10 février 1851). — Même libr., même col.

Deux lions râpés, comédie-vaudeville en 3 actes (avec Varin, Folies-Dramatiques, 15 février 1851). — Même libr., même col.

Raymond, ou le Secret de la reine, opéra-comique en 3 actes (avec A. de Leuven, musique d'Ambroise Thomas, Opéra-Comique, 5 juin 1851). — Paris, Giraud, in-18 (Bibliothèque théâtrale).

Un Bon ouvrier, comédie-vaudeville en 1 acte (avec Achille Dartois et Ch. Bessellièvre, Vaudeville, 25 décembre 1851). — Même libr., même col.

Un Mari trop aimé, comédie-vaudeville en 1 acte (Gymnase, 29 janvier 1852). — Paris, Michel Lévy, in-18 (Bibliothèque Dramatique).

La Cour de Célimène, opéra-comique en 2 actes, musique d'Ambroise Thomas (Opéra-Comique, 11 avril 1855). — Même libr., même col.

Le Housard de Berchini, opéra-comique en 2 actes, musique d'Adolphe Adam. (Opéra-comique, 17 octobre 1855). — Même libr., même col.

Chacun pour soi, comédie en 3 actes (Vaudeville, 1er octobre 1856). — Même libr., même col.)

Des 45 ouvrages de Rosier, 43 ont donc été publiés séparément, mais on n'en fit jamais d'édition collective.

L.-HENRY LECOMTE.

—

L'Aiguille (LVI, 727, 819, 877). — Je possède un livre intitulé : *Histoire sérieuse sur une pointe d'aiguille ou les outils de nos mères*, par Cocheris. C'est un ouvrage à l'usage de la jeunesse, qui doit se trouver en librairie et dans lequel l'intermédiairiste qui signe « Esco » pourrait trouver quelques documents touchant l'aiguille. Je tiens ce petit livre à sa disposition s'il peut lui être utile.

F. ECILA.

***

Ajouter à la liste : *La Fée aux Aiguilles*, conte ; paroles de Charles Gille ; musique de Camille de Vos, à Paris, chez E. Challiot, éditeur, rue Saint-Honoré, 354, près la place Vendôme.

F. JACOTOT.

—

« Chants du soldat », de Paul Déroulède, vers inédits (LVI, 782). — Je possède la *4e édition* qui renferme les vers en question.

H. E.

—

Saint Jean-Népomucène (LVI, 327, 455, 511, 857). — Bien que je n'aie ni le goût ni l'habitude de prolonger les discussions, surtout à l'*Intermédiaire* où la place est mesurée, et ne tienne nullement, comme on dit au collège, à avoir le dernier, il m'est impossible de laisser passer sans réponse la communication signée Léon Desrues. Je me dois à moi-même de rétablir les faits qui me sont personnels.

Etant à la campagne, le hasard d'une lecture me fit rencontrer le nom de Jean de Népomuk, et je me rappelai avoir lu dans un livre sérieux sur Wenceslas, mais dont le titre et l'auteur m'échappaient, que la dévotion au saint ne remontait qu'au XVIIe siècle. Je n'avais, je n'ai encore aucun parti pris sur une question aussi lointaine, et cherchais à préciser un souvenir aboli, rien de plus. Mais il se trouva que ma vieille mémoire me jouait un mauvais tour ; en effet, à une date antérieure j'avais déjà posé la même question, aussi l'on m'indiqua immédiatement dans l'*Intermédiaire* même, de nombreuses et abondantes références. Je n'avais qu'à m'excuser d'une redite, à remercier et à me déclarer satisfait.

Dans ces conditions, je ne puis que m'étonner du reproche de n'avoir pas donné de références plus sérieuses, puisque bien loin de prétendre à en produire, j'en demandais.

Quant à l'allusion aux gens qui prennent leur documentation dans l'histoire ecclésiastique écrite par les gens de la *Lanterne*, mon contradicteur aurait pu se l'épargner. En tous cas, je la repousse absolument ; une déjà longue vie où ont eu une très grande part des lectures, des études historiques désintéressées et loyales, me met au-dessus de semblables manières de discuter. Que dirait M. Desrues si je lui répondais du tac au tac, qu'il y a trop d'écrivains peu habitués à manier la critique historique, dont la documentation s'approvisionne dans des recueils et écrits qui pour être au pôle opposé de la *Lanterne* sont absolument au même niveau scientifique ?

Je n'entrerai pas dans le détail des faits produits par mon contradicteur, ce sont des affirmations que je ne conteste ni n'accepte, attendant les preuves nécessaires et les références authentiques. Mais j'en retiendrai pourtant deux.

Je demande que soit prouvée l'authenticité de l'inscription donnée comme existant encore sur le tombeau de Jean Népomucène. Qu'elle soit de 1383, c'est-à-dire du règne de Wenceslas, à priori j'ai de la peine à le croire ; d'ailleurs le libellé me paraît très suspect. Mais je me borne à demander une justification documentaire, et sur ce point de paléographie je serai difficile.

Enfin, je signale un fait qui me paraît très important. Il résulte des déclarations de mon contradicteur lui-même, que c'est Ferdinand II, le vainqueur de la nationa-

lité bohême, qui introduisit la cause de Jean Népomucène. Je ne crois pas que cet argument soit négligeable en faveur de la thèse contraire à celle que soutient M. Léon Desrues. La question posée par moi étant en effet, celle-ci : est-il vrai que c'est seulement au règne de Ferdinand II, empereur de 1619 à 1637, que remonte la vénération de Jean Népomucène comme saint national de la Bohême ?

Ces choses dites, je pose la plume et ne la reprendrai qu'en cas d'une nouvelle attaque personnelle. H. C. M.

—

Saint Christophe et l'Enfant Jésus (LIV ; LV ; LVI, 526, 871). — On se procurerait peut-être quelques réponses intéressantes en interrogeant les curés de la quarantaine de communes françaises qui portent le nom de Saint-Christophe, ou leurs paroissiens.

A Châteaufort (Seine-et-Oise), saint Christophe a été, par ricochet, un peu victime des écumeurs d'objets d'art religieux. Sa statuette, qui n'offrait d'ailleurs rien de particulier ornait, récemment encore, la façade d'une vieille maison (Voir *Recherches historiques sur Châteaufort*, par F. Cossonnet, Versailles, imp. Pavillet, 30 rue Satory, sans date, page 51). Le propriétaire craignant les voleurs, l'a enlevée de sa niche et enfermée chez lui. Ainsi s'en va l'originalité de nos vieilles demeures ! Ainsi s'éclipsent les objets jadis familiers à nos yeux d'enfants ! Leur mise en sureté elle-même, dans les musées bien gardés, ne nous rendra rien de ce que nous perdons : ce sera la momification des souvenirs !

N'a-t-on jamais rapproché de la légende de saint Christophe, celle de « Sindbad » (*Mille et une nuits*) se chargeant du « vieillard de la mer » pour le porter de l'autre côté d'un ruisseau et ne parvenant ensuite à s'en débarrasser qu'après l'avoir enivré ? Le vieillard est à califourchon, les jambes entourant le cou de Sindbad. SGLPN.

—

Le coq des clochers (LV ; LVI, 150, 262, 373, 526, 643). — Nous avons dit que si le coq gaulois apparaissait sur les clochers de la Frise, cela tenait à ce que les premiers prédicateurs de l'Evangile chez les Frisons étaient venus de France, au temps de la seconde période de la dynastie mérovingienne, qui commence à partir des successeurs du roi Dagobert, pour se continuer sous les premiers Pépins avec les rois fainéants, avant la fondation de la 2e dynastie. Aujourd'hui nous sommes heureux de pouvoir citer les noms propres de ces missionnaires français.

Cousin et Meyer nous apprennent que saint Eloi, nommé évêque deux ans après la mort du grand roi Dagobert, non content d'évangéliser les Flandres, *construisit des églises*, à Oldembourg, Rodembourg, Ostrobourg, etc. ; et qu'il pénétra jusque chez les Frisons (Buzelin, *Gaule flamande*, tome II, chap. 2), alors établis entre l'Ems et le Rhin. Jamais la parole évangélique n'avait été portée dans ces contrées reculées, alors que nous avons les noms des saints apôtres de toutes les peuplades de la Belgique, du IVe siècle aux suivants. Il y détruisit les temples des Idoles, nous dit le Dr Meurisset (*Vie de saint Eloi*).

Après lui, les Frisons, soumis par Pépin d'Héristal, furent bien évangélisés par l'anglo-Saxon Villibrod ; mais Wulfranc, ÉVÊQUE DE SENS, obtint des résultats tellement encourageants, que Willibrod le laissa en Frise, pour propager la foi chrétienne encore plus loin, jusque dans le Danemark !

On voit donc que *ce sont bien des évêques français* qui, au milieu du VIIe siècle et au commencement du VIIIe, *ont porté chez les Frisons le coq gaulois* qui surmontait leurs cathédrales, sur les églises qu'ils ont élevées chez ces peuples encore païens. Ce n'est pas Willibrod ; sans quoi, il aurait aussi placé des coqs sur les clochers des Danois, convertis par lui seul.

Le coq des clochers, en Frise, comme en France, nous paraît donc bien être le coq gaulois, *gallus* ; dont le nom est tiré, comme celui des Gallois ou Gaulois, du radical *gall wall*, vaillant (à cause de son chant claironnant, comme la trompette guerrière des combattants).

Dr BOUGON.

—

Auvent de bois (LVI, 616, 709, 814). — On entendait par auvent une saillie en forme de toit, servant à garantir de la pluie l'entrée des maisons, les étalages des marchands sur la voie publique, et surtout les boutiques elles-mêmes

qui durant le jour étaient ouvertes, sans la moindre devanture pour les protéger contre les intempéries des saisons. Le mot auvent paraît plutôt dériver de sa forme primitive, *ostevent*, seule usitée anciennement, que de l'expression latine *ab vento*.

Les auvents ont subi quelques vicissitudes suivant les temps et les lieux. Ils furent interdits à Paris par lettres patentes, de Charles IX, enjoignant à tous marchands et particuliers de démolir ceux qui existaient déjà. Mais cette défense ne tarda pas à être retirée, et les auvents reparurent, sous réserve d'autorisation et moyennant le payement de droits variant suivant la nature de la construction. On distinguait en effet trois sortes d'auvents : 1° les auvents cintrés, considérés comme de grande voirie, taxés à cent sols, et dont la permission ne pouvait être accordée que par les Trésoriers de France ; 2° les auvents ordinaires placés au dessus des portes d'entrée et des boutiques, payant 4 livres, autorisés par les commissaires de voirie, ; 3° enfin les petits auvents placés au-dessus des portes et des fenêtres, taxés seulement à 2 livres.

Vers la fin du XVIII° siècle, les architectes prirent l'habitude d'y substituer les corniches, en pierre ou en plâtre, qui furent autorisées par ordonnance du Bureau des Finances de Paris, du 29 mars 1776, et soumises, comme les auvents, au payement de certains droits.

Les auvents, déjà peu fréquents, se font de plus en plus rares dans les localités de France où les autorités municipales ne les ont pas interdites. Si l'on se reporte aux vieux documents du passé, on voit que ces interdictions furent assez nombreuses ; pour ne parler que du Languedoc, je me contenterai de mentionner l'ordonnance des capitouls de Toulouse, en date du 29 mai 1541, contenant que « tous les habitans de ladite ville seroient tenus abattre tous auvents, valets, foraigets, capelades et autres édifices faits sur les ruës de la ville et fauxbourg, et iceux édifiés mettre et réduire à plomb et droit du fondement, dans un mois, à peine de cinq cens livres ». L'ordonnance des capitouls fut confirmée par arrêt du Parlement du dernier jour du même mois, conformément à un autre arrêt qui avait été donné pour la ville de Rabastens de Languedoc, le 19 février de l'année précédente.

J. LARRIEU DE SAINTE-MARIE.

—

Ossuaire de Saint-Servais et le peintre Yan d'Argent (LVI, 720, 828, 873, 929). — Puisque selon la bonne coutume des intermédiairistes on répond souvent à côté de la question, je me permettrai d'ajouter quelques mots à la très intéressante réponse de l'ami Ch. Le Goffic.

Il y a un ossuaire à l'église de Brelevenez, près Lannion, ossuaire qui sert encore, à ce qu'il m'a semblé. Il est en dehors de l'église, mais y attenant. A la chapelle de saint Gonery, en Plougrescant (Côtes-du-Nord), l'ossuaire ne sert plus que de resserre pour de vieilles planches, etc. Cet ossuaire est séparé de la chapelle, auprès de laquelle se trouvent des ifs centenaires qui ombragent poétiquement chapelle et ossuaire. A Nevez (Finistère), l'ancienne église que je vis il y a 12 ans, avait un ossuaire attenant à elle-même. Cette église n'existe plus ; naturellement le recteur a estimé utile sa démolition et il a remplacé un vieux bâtiment plein de charme par une horrible bâtisse, sans originalité.

Très nombreux sont les ossuaires existant encore en Bretagne, mais je crois que beaucoup ne servent plus.

A. HAMON.

*
* *

Comme l'a dit avec raison Rieka, couper la tête d'un cadavre, ou enlever le cœur, pour le mettre dans un *cœur de plomb* : c'est à peu près la même chose. Que ces opérations aient été faites quelques heures après la mort, ou plusieurs mois après, évidemment le résultat est le même ! Mais, pourtant, même pour un médecin, habitué aux autopsies et accoutumé aux dissections anatomiques, il y a des *nuances* (car il ne s'agit pas ici de cadavres véritablement embaumés) ; tous ceux qui ont pratiqué des autopsies médico-légales, dans des conditions faciles à soupçonner, seront de cet avis ! Il faut distinguer.

Reste à savoir, si, quand on enlevait le cœur, *on attendait quelque temps* ou *opérait immédiatement après la mort ?* Cette question ne me paraît pas d'ailleurs avoir été tout à fait élucidée par l'auteur qui a consacré le plus important travail à ce sujet ;

M. Gabriel de Fontaines (*Les cœurs en plomb trouvés dans les sépultures de l'Ouest. Rev. du Bas-Poitou*, 1894, 25-52). Pourtant, il semble ressortir de son texte qu'on enlevait le cœur, d'ordinaire, au moment de l'embaumement, mais avant l'inhumation. Pourtant il y a des exceptions, par exemple, Philippe de Châteaulnaut, dont le cœur fut inhumé *dix ans* après l'enterrement.

En tout cas, les cœurs n'étaient pas placés dans les cercueils, mais dans des reliquaires creusés dans les piliers d'églises ou au dos des retables. (Sorte de Columbarium !). MARCEL BAUDOUIN.

*
* *

Le 24 juin 1883, en visitant les églises de Saint-Pol de Léon, j'ai vu, dans l'une d'elles, soit au Kreisker, soit, plutôt, à la cathédrale, sur la crête d'un mur de 2 m. 50 de hauteur environ, qui entoure le chœur, une série de boîtes telles que les décrit M. Charles Legoffic, et dont chacune portait une inscription indiquant qu'elle renfermait le chef de telle ou telle personne, avec la date du décès. La plus récente de ces dates, en 1883, remontait, si je ne me trompe, à l'année 1840. Il pouvait y en avoir une vingtaine.

V. A. T.

—

Femme nue promenée sur l'âne (LVI, 839). — Une gravure de l'*Illustration* de 1846 à 1849, dans une longue étude sur le département des *Landes* qui a paru dans plusieurs numéros du dit journal représente un mari *simplement battu par sa femme*, promené sur un âne, assis le dos tourné vers la tête de l'animal. Cela s'appelle, je crois, l'assouade. Cet homme est vêtu. Un conteur poitevin, bien connu des Parisiens, Guillaume Bouchet, sieur de Brocourt, juge consul des marchands à Poitiers, auteur des célèbres *Sérées*, 1584, dit dans la 8e, page 273 de l'édition Loudet à Rouen 1635, qu'en Catalogne le mari cocu (on ne paraphrasait pas en ce temps-là) payait au fisc certain tribut et qu'en un autre pays (qu'il ne désigne pas), il était mené par toute la ville sur un âne *avec sa femme*. Je ne sais aucun exemple de femme nue, gravure ou texte.

LÉDA.

*
* *

Le collaborateur, V. H. trouvera dans le n° 1088 de l'*Intermédiaire des chercheurs*, un texte très explicite sur la femme nue promenée sur un âne, par M. G. Marcel ; et aussi dans les *Indiscrétions de l'Histoire*, du Dr Cabanès, 1re série, 1903.

E. G. YVERNAT.

*
* *

J'avais l'idée qu'une gravure rappelant cette peine infamante se trouvait dans l'*Histoire de la prostitution* de Dufour (pseudonyme de Paul Lacroix, paraît-il). Or, j'y vois bien des femmes nues, prostituées ou calomniatrices, subir la peine réservée à leurs « démérites », comme on disait alors. Mais elles ne sont pas affourchées, nues sur un âne. Toutefois j'ai lu la description de ce supplice féminin dans un de ces *Mémoires d'officier* — genre *Cahiers du capitaine Coignet* si communs il y a quelques années : il s'agissait d'une coureuse d'armée. ALPHA.

*
* *

L'ami de V. H. connaît probablement le tableau de Lefèbvre (1890) intitulé *Lady Godiva ?* Cette toile inspirée par une vieille légende anglaise représente Lady Godiva nue, assise sur un cheval blanc. (Voir le *Nouveau Larousse illustré*, page 881). M. DE A.

*
* *

Fournel rapporte, dans son *Histoire des avocats au Parlement et du barreau de Paris* depuis saint Louis jusqu'au 15 octobre 1790, que, sous le règne de Louis IX, « il étoit reçu en principe que tout mari avoit le droit de *battre sa femme*, et de la *châtier corporellement*, pouvu que la correction n'allât pas jusqu'à la mort, ou à la mutilation d'un membre. » Il ajoute que cette doctrine fut en vigueur durant le XIVe siècle, et que « les habitants de la petite ville de Trié, en Languedoc, attachoient tant d'importance et de prix au droit de *battre leurs femmes*, en toute liberté, qu'ils en firent une condition de leur soumission à Charles le Bel ; cette confirmation leur fut effectivement accordée par l'ordonnance donnée à Vincennes, le 7 septembre 1325... »

Ceux de Trié étaient gens de précaution. Fournel raconte qu'ils « se réservèrent un autre privilège assez bizarre ; ce fut, en cas de conviction d'*adultère*, d'en être quittes pour courir *tout nuds* d'un bout de la ville à l'autre...

« Et, même, avec la faculté de se ra-

cheter de cette corvée au moyen d'une d'amende de 60 sous toulousains.

« Encore falloit-il bien des formalités pour parvenir à constituer l'accusé en état de conviction.

« Cet usage peut facilement s'expliquer dans un pays où les maris usoient, à volonté, du droit de *battre* leurs femmes, celles-ci devoient être souvent tentées de recourir à des consolateurs ; et la représaille étoit trop fréquente pour qu'on la traitât avec rigueur.

« Voyez mon traité de l'*Adultère*, édition de 1783, p. 354. » (*Histoire des avocats*, tome I, pp. 291-292).

On donne ce qu'on peut. Je n'ai pu donner à notre confrère, Monsieur V. H. l'âne qu'il demande, mais je lui ai donné du moins un passage qui prouve que nos anciens jurisconsultes avaient quelquefois, la plume bien acérée en plus de la science, et de l'éloquence l'esprit piquant.

L. D.

—

Les abeilles aiment la justice (LIII ; LIV ; LV, 431). — Voici un petit secret qui se conserve religieusement de génération en génération dans une vieille famille d'apiculteurs. C'est un moyen infaillible, paraît-il, d'arrêter les abeilles lorsqu'elles essaiment. Alors on leur dit : — je copie textuellement :

Mouche arrête-toi : la cire est à la Sainte Vierge le miel est à moi. Descends belle. Descends belle. Descends belle. — ✝ Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

Allez au devant de l'essaim, étendez les bras avant qu'il soit au-dessus de votre tête ; il s'arrêtera.

Apiculteurs, essayez, ayez confiance et vous réussirez. FRÉDÉRIC ALIX.

—

Mémoires inédits sur le XIX[e] siècle (T. G., 581 ; XXXVIII ; XXXIX ; XLIV). — On m'assure que la famille de Fontaine, le célèbre architecte (1762-1853), possède de très curieux mémoires sur les événements auxquels il a assisté depuis le Consulat jusqu'au règne de Louis-Philippe. Il en a même été parlé dans l'*Intermédiaire*, mais je n'ai pu retrouver la note. Ces mémoires auraient été réservés pour des raisons qui doivent être respectables, mais après tant d'années ces raisons existent-elles toujours ?

On sait que Fontaine était aussi un érudit, et notre confrère, Paul Pinson, a cité de lui (XLII, 489), une préface et une curieuse lettre. ROLIN POETE.

—

L'« Iéna » ou « le Iéna » (LV, 385, 451 ; LVI, 584, 875, 933). — Ainsi qu'il fallait s'y attendre, la question s'est agrandie et, en raison du charabia employé par un trop grand nombre de journaux, certaines personnes se sont demandé s'il fallait appeler cuirassés et ballons *Le Patrie, Le République, Le Patrie, Le Ville-de-Paris*. Je suis un peu honteux, pour mon pays, qui, jadis, se faisait remarquer par son bon goût, d'avoir à protester, de nouveau, contre ceux qui se risquent à annoncer le départ du *Ville-de-Paris* pour Verdun et à nous assurer que le *Vérité* possède des plaques de blindage fort épaisses.

Mais, dit l'amiral Gervais, on se sert d'un article ayant le genre du bateau ou de l'aérostat dont on parle « pour éviter l'équivoque ». Réfléchissons : quand on aura, sous les yeux, le mot *Patrie*, il résultera toujours de la phrase elle-même qu'il s'agit ou d'un ballon, ou d'un cuirassé, ou d'un journal, ou du pays. Ainsi, quand on dit : « *La Patrie* a été gonflée dans l'atelier des Moulineaux », on ne parle pas du cuirassé *Patrie*. Si, au contraire, vous dites : « *La Patrie* a embarqué tous ses gros canons », c'est le cuirassé que l'on désigne et non le ballon. Enfin, si les camelots crient : « *La Patrie* ! » vous ne la confondrez pas avec un cuirassé.

Et puis, l'article *le*, quoi qu'en pense l'amiral Gervais, ne ferait pas disparaître l'équivoque, au cas où la phrase ne se chargerait pas de ce soin ; en effet, lorsque vous écrivez : « *Le Patrie* », comment puis-je savoir s'il est question du ballon ou du cuirassé ? Ce sont les mots précédant ou suivant le nom qui me l'apprennent

Tient-on à préciser ? Rien n'empêche d'écrire : le ballon *Patrie*, le cuirassé *Patrie*, le ballon *Ville-de-Paris*, le cuirassé *République*. L'oreille et la grammaire ne sont pas martyrisées par cette adjonction du mot qualifiant l'*instrument*, d'autant moins que, le lecteur une fois mis au courant, il est inutile de répéter le qualificatif et qu'il suffit d'écrire : *La République*,

la Démocratie, puisque ce sont des bateaux.

Du reste, en prenant la manière de mes contradicteurs, on arrive à un résultat peu banal. Ainsi, admettons qu'une corvette ait reçu le nom de M. Waldeck-Rousseau, il faudrait dire, en parlant d'elle : La *Waldeck-Rousseau* ? Je n'insiste pas ; ce serait trop drôle.

Donc, comme je l'ai déjà soutenu dans l'*Intermédiaire* du 30 mars 1907, page 451, il faut dire : la bataille d'Iéna, les canons de *La Patrie*, la nacelle de *La Ville-de-Paris*, les plaques de blindage de *La Vérité*, la catastrophe de l'*Iéna*. En s'exprimant de cette sorte, n'en déplaise à l'amiral Gervais, on ne créera point d'équivoque, le lecteur n'ignorera pas ce que l'on veut dire, et je suis heureux que MM. Thomson, Jules Claretie et l'amiral Bienaimé soient, à cet égard, de mon avis. En l'espèce, l'euphonie et la clarté peuvent faire très bon ménage.

ALFRED DUQUET.

—

Strynx (LVI, 839). — Je me souviens d'avoir rencontré ce mystérieux « Strynx » deux fois, d'abord dans une chronique de l'*Auto*, en second lieu dans la *Revue illustrée* du 20 septembre 1907. Voici la phrase (il s'agit du diabolo) :

C'est en effet le diable en personne qui semble avoir pris plaisir à nous prouver combien il est facile d'asservir l'humanité aux plus futiles manies et d'imposer à la terre entière un joug absurde, un « strynx » inepte qu'elle ne songera jamais à secouer.

D'ailleurs moi non plus, je ne connais pas la signification exacte de ce mot.

ALBERT DELPRAT.

—

Un quatrain sur le parapluie (LVI, 896). — Dans une revue belge, dont je ne puis retrouver le nom, j'ai vu inséré ce quatrain, qui diffère quelque peu du texte donné par M. le Dr Cordes :

Ami commode, ami nouveau,
Qui contre l'ordinaire usage,
Reste caché quand il fait beau,
Pour se montrer aux jours d'orage.

ALBERT CIM.

*
* *

Dans le volume de l'*Autographe* de 1864, le quatrain figure à la page 19 sous la signature de Scribe. L'auteur peut à la vérité n'avoir fait là qu'une citation, mais ce n'est guère probable. A peu près tous ceux qui ont signé ces autographes semblent y avoir exprimé des pensées originales, et Scribe était assez fécond pour n'avoir pas besoin d'emprunter. Cependant, s'il y a là une présomption sérieuse, elle ne constitue pas évidemment un titre indéniable en faveur de Scribe.

P. G.

—

Croquer le marmot (T. G., 252). — Cette locution signifie : attendre longtemps avec impatience. Voilà tout ce qui est hors de doute. Mais l'origine de ce proverbe est loin d'être aussi claire. Les opinions abondent et on peut dire avec le bon Horace : *Grammatici certant et adhuc sub judice lis est*.

En terme de peinture, croquer, c'est faire l'esquisse d'un tableau ou d'un portrait. D'aucuns prétendent qu'autrefois les compagnons peintres avaient l'habitude de croquer des marmots sur la muraille pour se désennuyer, lorsqu'ils étaient obligés d'attendre longtemps dans un escalier ou une antichambre. Ainsi l'affirment Furetière, Génin, Littré et Rozan. Toubin ne partage nullement cet avis : « A supposer, dit-il, des artistes assez mal élevés pour se permettre une telle inconvenance, pourquoi auraient-ils dessiné rien que des enfants grotesques et non autre chose ? ».

D'autres donnent à ce proverbe une origine féodale. Lorsque le vassal allait rendre hommage à son seigneur il devait baiser sa main. En l'absence du maître il récitait à sa porte la formule de l'hommage et baisait le verrou, ou le heurtoir qui avaient ordinairement la forme d'une figure grotesque. La Mesangère nous dit que cet usage fait loi dans la commune d'Auxerre (art. 44), de Berri (titre IV, art. 10), de Sens (art. 181). De cette expression on peut rapprocher la suivante : « Baiser le verrouil », et la locution italienne : « Mangiare le catenacci ». Manger les cadenas ou verrous, qui s'emploient dans le même sens. C'est l'opinion de Quittard : « Du bas breton « marmous, synonyme de marmot, dit « encore la Mesangère, l'on a fait le di-

« minutif marmouset, puis par aphérèse « mouset. Les Gascons disent : Croquer « le mouset » Ce qui est certain, c'est qu'on trouve encore de ces marmots ornant les anciens heurtoirs. Un de ces derniers remontant au XIIe siècle représentant une tête grimaçante, a figuré à l'exposition de 1900. Il provenait de l'église de Bourbourg (Nord). La porte Sully à Figeac en conserve trois de l'époque de la Renaissance. Le musée de Lyon en possède un très curieux du XVIe siècle. On y voit non seulement la tête, mais le marmot tout entier et très artistement ciselé.

L'origine de ce proverbe pourrait encore venir de la fable d'Esope : Le loup et la vieille femme, imitée par La Fontaine : Le loup, la mère et l'enfant, ou plutôt du conte populaire auquel cette fable a donné naissance. Voici, d'après Toubin, le résumé de ce conte : Le loup attend à la porte de la ferme. Les habitants sortent les uns après les autres, et chacun lui adresse la parole en passant : — Loup, que fais-tu là ? Tu n'as donc pas peur de la neige ? — Loup, que fais-tu là ? Tu n'as donc pas peur du vent ? — Tu n'as donc pas peur du froid, des bâtons qui vont te battre, des fourches qui vont te percer, des chiens qui vont te déchirer. A chaque question le loup répond : Je n'ai pas peur de la neige, il y en a bien plus dans le bois ; du vent, il y en a bien plus dans le bois, etc. J'attends pour croquer le marmot.

Comme on le voit, l'idée d'attente simplement énoncée dans la fable est fortement accentuée dans le conte. Pour exprimer les impatiences de l'attente, on a pu dire d'abord : Faire comme le loup qui attendait pour croquer le marmot ; puis : attendre pour croquer le marmot, et enfin : croquer le marmot.

Il serait intéressant de savoir si ce conte est ancien et répandu et s'il a des variantes.

Bref, voici les diverses opinions. Reste à se prononcer entre les trois. En attendant, croquons le marmot.

FRÉDÉRIC ALIX.

—

Mariage : question d'étiquette (LVI, 896). — Pas de doute possible. Le père, d'une part, et la mère, d'autre part, conduiront à l'autel l'aîné de leurs enfants ; ils se feront suppléer par le parent et la parente le mieux qualifiés de chaque côté, pour conduire les fiancés du second couple.

MADEL.

—

Graisse humaine (LIV ; LV ; LVI, 207, 656). — Un recueil manuscrit de *Segrets*, écrit au milieu du XVIIIe siècle, qui est une compilation d'extraits de Cardon (médecin italien 1501-1576), de Wecker, médecin à Colmar), Albert le Grand, etc., renferme un article sinon scientifique, au moins intéressant touchant la graisse humaine. Le voici pour les curieux de vieilles recettes. Il est tiré des œuvres de Cardan :

On dit que la chandelle de suif d'homme allumée et portée au lieu où il y a des trésors les découvre par le bruit qu'elle fait et que quand elle est proche elle s'éteint, que s'il est vrai cela advient par simpathie, car le suif est du sang, et le sang est le siège de l'asme et des esprits qui sont tous surpris du désir et convoitise de l'or et de l'argent quand l'homme est en vie, et pour cette cause il trouble aussi le sang, par quoy il y a accord et simpatie. Si donc cette chandelle est agitée à cause de l'or, l'argent, pierres précieuses ensevelies, il est raisonnable qu'il en advienne de mesme pour les choses non ensevelies.

FRÉDÉRIC ALIX.

—

Nègres pies et nègres blancs (LVI, 839, 937). — Une planche coloriée et signée *Ambroise Tardieu*, appartenant à l'édition grand in-8° de Buffon (Furne et Cie Paris 1837), tome III, répond exactement à trois des personnages décrits par le Dr Blanchard, la négresse pie et la fillette vue de dos et de face, celle-ci avec la désignation : petite fille à taches poilues.

A la partie inférieure de cette même planche, figurent deux vignettes représentant d'autres anomalies humaines.

PIETRO.

***

Les deux planches ont été reproduites il y a bien peu de temps, je ne sais trop même si je n'ai pas cette reproduction, j'y verrai, ne serait-ce point dans la *France médicale ?* Il y a encore dans l'*Illustration*, vers 1847, le portrait d'une femme dont la face n'a que de rares traces de pigment.

On sait que les nègres naissent blancs, c'était jadis une colle célèbre d'examen.

LÉDA.

Roger Bontemps (LVI, 832). — On lit dans le *Petit Larousse :*

Roger Bontemps, création d'un auteur facétieux du XVIe siècle, dont Béranger a fait le type de l'homme gai, joyeux et insouciant.

* * *

Un de nos confrères demande si Roger Bontemps a réellement existé. Voici ce que je trouve dans les *Pères de la Démocratie* par Robert Launay (Perrin, éditeur) page 11.

Le fameux Roger Bontemps, que Béranger proposait en modèle à ses contemporains, a, nous dit-on, existé réellement. Il était de ses intimes. Ayant eu la chance d'aboutir à la perfection qu'il ambitionnait, c'est-à-dire de s'enfler jusqu'aux dimensions d'une tonne, il jugea qu'un tel succès devait être fêté par une débauche extraordinaire et voici le billet qu'il adressait à quelques-uns pour les y convier :

« Je viens enfin d'atteindre mes trois cent cinquante livres, cent soixante-quinze kilogrammes bon poids. La science s'en réjouit: elle sait maintenant jusqu'où la peau d'un mortel peut s'étendre. Resterons-nous indifférents devant un aussi beau travail de la nature ? Non ! alors nous dînerons samedi prochain, 28 juillet, chez la mère Saguet. Le repas sera servi à cinq heures précises. J'y serai. Il y aura gras. »

A. CLAVIER.

—

Y avait-il des eucalyptus en Provence au XVIIe siècle (LVI, 895). — Un critique avait cru voir, sur la scène de la Porte Saint-Martin, où l'on joue le dernier beau drame de Victorien Sardou, l'*Affaire des Poisons,* un eucalyptus, ce dont l'un de nos collaborateurs s'est étonné. C'est le maître dramaturge lui-même qui prend la peine de rectifier à la fois l'un et de renseigner l'autre, par la lettre suivante qu'il nous fait l'honneur de nous adresser :

Mon cher directeur,

On a pris pour *eucalyptus*, dans le décor de ma pièce, le caroubier, dont le feuillage est tout différent. L'*eucalyptus* que j'ai vu apparaître en France, y était aussi inconnu au XVIIe siècle que la *glycine*, importée sous la Restauration et que les décorateurs nous montrent fréquemment sur la scène, dans des jardins des XVIe et XVIIe siècles.

Bien cordialement,

V. SARDOU.

* * *

L'eucalyptus n'existait pas en Provence sous Louis XIV.

Découvert en Australie, seulement en 1792, par Houton de La Billardière et décrit par ce voyageur et naturaliste en 1804-1805 dans son ouvrage : *Novæ Hollandiæ plantarum specimen,* 2 vol. in-4°, il ne fut acclimaté par lui dans le bassin de la Méditerranée que tout à fait à la fin du XVIIIe siècle. Dr BILLARD.

—

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

Parenté compliquée. — Voici un nouveau cas de parenté embrouillée qui nous vient d'Amérique et qui dépasse les quelques cas qui nous ont été signalés jusqu'ici. Un veuf et son fils ont épousé une veuve et sa fille, le fils épousant la mère et le père épousant la fille. Lorsque le veuf s'est marié avec la fille, il est devenu le beau-père de la veuve, qui était sa belle-fille. En d'autres termes il était le beau-père de sa belle-mère. Sa femme s'est trouvée la belle-mère de son beau-fils, qui était, en fait, son demi-frère, étant le propre fils du père de son mari. Lorsque le fils a convolé avec la veuve, il est devenu le beau-père de son propre père, puisque sa femme était la mère de la femme de son père. Par son mariage, le fils est devenu le beau-père de sa belle-mère, qui était sa belle-fille. La veuve est non seulement la mère de sa fille, mais aussi sa belle-fille, et sa fille devient sa belle-mère. La veuve est de même la belle-fille du père de son mari, qui est aussi son beau-fils, puisqu'il est le mari de sa fille. En épousant la veuve le fils est devenu le beau-fils de sa mère, la femme de son père. Le fils devient le père de la femme de son père, sa demi-sœur, sa propre fille, puisqu'elle est la fille de sa propre femme. Le vieux monsieur, par son mariage avec la fille, se trouve le beau-fils de la femme de son fils, cette dame étant aussi sa belle-fille, quoiqu'étant la mère de sa femme. La femme du père, comme belle-mère de ses enfants, et par conséquent belle-mère de sa mère et de son beau-père, ce dernier étant le fils de son mari. Nous ne savons pas si un des deux couples a eu des enfants, mais s'il naissait une fillette au fils et à la veuve, le bébé serait la petite-fille du vieux monsieur, et celui-ci, en outre d'être son grand-père, serait son demi-

frère et le bébé serait une demi-sœur à sa grand-mère.

—

Le vin de l'empereur. — Si jamais réclamation fut mal venue, c'est certainement celle qui fait l'objet de la lettre du baron Mounier au comte de Blacas. L'aubaine était trop bonne pour n'en pas profiter et puis les Bourbons n'avaient à recevoir aucune réclamation de l'*usurpateur*. Blacas qui se trouvait en pays conquis, mit, de sa propre main, en marge de la lettre, l'annotation gouailleuse qu'on y lit.

LÉONCE GRASILIER.

Paris, 15 mai 1814.

Mounier, commissaire pour l'Intendance Générale à Comte de Blacas

Monsieur le comte,

Une cave formée de vins précieux appartenant à la Couronne se trouve aux Tuileries, l'état a dû vous en être remis.

Je crois devoir ne point vous laisser ignorer, Monsieur le comte, que cette cave avait été redemandée par le duc de Vicence au nom de son ancien propriétaire auquel il assurait que la meilleure partie de ces vins avait été donnée en présent.

Le Gouvernement Provisoire fit à cette demande une réponse dilatoire.

Je crois que la plus grande partie de cette cave a été achetée sur les fonds de la liste civile, mais il est vrai que les 1200 bouteilles de Tokay sont un cadeau de l'empereur d'Autriche à son gendre, et qu'une pièce de vin du Rhin est un présent du Maréchal Kellermann.

Je suis, etc.

Le Baron Ed. MOUNIER.

Comte pour l'intendance générale.

En marge de la main de Blacas :

Sans réponse
les vins sont bus

Archives Nationales O.3 606.

—

Curieuse aventure du roi d'Angleterre, Georges III. — A propos de l' « entente cordiale », il ne paraîtra sans doute pas sans intérêt de rappeler le fait suivant, assez peu connu, et que je trouve relaté dans un journal républicain publié à Bruxelles, numéro daté de l'octidi 18 fructidor an IV de la République française (dimanche, 4 septembre 1796, vieux style) :

Nouvelles étrangères.

Londres, le 22 août (5 fructidor).

Le 15 de ce mois, le Roi, qui passe ordinairement l'été à Weymouth, et qui y est maintenant, s'embarqua vers quatre heures de l'après-dînée pour aller à la pêche, divertissement qu'il aime beaucoup. Trois frégates se trouvoient dans le port ; on le pressa d'en monter une ou de s'en faire escorter. Il refusa obstinément, et il entra dans une pinasse avec ses deux fils, son capitaine de vaisseau, et quelques matelots. Il faisoit beau ; le vent étoit à l'ouest, et les pêcheurs furent poussés en peu de temps jusques sur les côtes de France ; mais, au moment du retour, un calme plat les surprit, et il leur fut impossible de revenir aussi vite. Comme, à onze heures du soir, ils n'étoient pas encore rentrés, l'inquiétude devint générale : les frégates sortirènt. Deux d'entre elles furent de retour dans le port à minuit et demi ; elles avoient parcouru la Manche sans pouvoir rencontrer le Roi. La troisième amena bientôt un corsaire français qui croisoit dans ces parages, et dont elle s'étoit emparée ; mais, comme les autres, elle ne donna aucune nouvelle de la pinasse. L'alarme se répandit aussitôt à Weymouth ; personne ne voulut se coucher.

Enfin, le royal pêcheur rentra à une heure après minuit ; en voyant l'impatience avec laquelle on l'attendoit, son premier mouvement fut de témoigner assez d'humeur. Il ne s'apaisa même pas en apprenant la prise du corsaire français, qui auroit pu si facilement le prendre lui-même et l'amener en France, puisqu'il n'avoit que des filets à bord de son esquif. Il déclara qu'il ne prétendoit pas être esclave ; qu'il retourneroit à la pêche, et qu'il ne vouloit pas qu'on l'attendît une autre fois.

La nouvelle de cet événement a développé à Londres les mêmes sentimens qu'à Weymouth. Chacun s'est félicité du hasard qui a empêché que le Roi ne tombât au pouvoir des ennemis ; mais on n'a pu s'empêcher de plaindre l'officier français, dont la destinée pouvoit être si brillante, et qui est maintenant prisonnier.

Cet officier eut, en effet, bien peu de chance. Quelle gloire immortelle pour lui, s'il avait pu se saisir du roi d'Angleterre et de ses deux fils, les conduire dans un port français, puis aller les déposer, à Paris, entre les mains du Directoire exécutif ! Du coup, la « perfide Albion » devait mettre les pouces et conclure avec la République une paix humiliante. A quoi tiennent les choses en ce monde !

JACQUES DE BARTIER.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond.

DEMANDE

On demande à se procurer *Le jour de l'an d'un agabond*, par Albert Glatigny, Nice (1869), broch. 1-12. H. L.

—

On recherche les collections des années 1859 t 1860 de la *Semaine des familles*. Faire offres M. DE PONTMARTIN, LES ANGLES (Gard).

BIBLIOGRAPHIE

.a peinture anglaise et ses origines à nos jours

Il ne faut point médire de la saison des étrennes. i elle nous vaut une littérature de pacotille, qui 'a de brillant que l'extérieur ; elle permet à la brairie française de réaliser des chefs d'œuvre à la iveur du grand mouvement qui porte le public à ous les étalages. Si, en toutes saisons, éclosent les ditions des bibliophiles tirées pour quelques richismes initiés, ce n'est qu'au jour de l'an qu'on oit paraître ces ouvrages de documentation grahique si laborieuse, qui exigent une mise de fonds onsidérable pour réaliser la perfection et qui doient être assurées de plaire au grand nombre.

Un livre aussi magnifique que celui que M. Arnand Dayot, inspecteur général des Beaux-arts, ont on sait la haute compétence comme écrivain t historien d'art, vient de publier chez Laveur, 'est possible que s'il peut flatter les goûts d'une foule éprise de belles œuvres admirablement présentées.

Ce n'est pas qu'un livre, à vrai dire, c'est un musée que ce bel et attachant ouvrage.

M. Armand Dayot a voulu donner au public une idée aussi complète que possible de ce qu'est la peinture anglaise depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours. D'où le défilé, page à page ininterrompu, de gravures merveilleuses, par centaines, dont la reproduction est d'une incomparable fidélité. Les yeux éblouis, il restait à charmer l'esprit. M. Dayot l'a fait dans un texte dont la science est singulièrement élégante. C'est le cadre vivant, pittoresque érudit, de ces cinq siècles de gloire artistique.

Ce magnifique ouvrage se divise en deux parties : L'Ecole ancienne qui va des origines au mouvement préraphaélique, comprenant les portraitistes du XVIIIe et du commencement du XIXe siècle (Hogarth, Reynolds, Gainsborough, Romney, Raeburn, Hoppner, Cosway, Lawrence,... etc.). Les peintres historiques et mythiques (West, Stothard, Fuseli, Northcote, W. Blake, Copley,... etc.) ; les paysagistes (Wilson, Gainsborough, Crome, Barrett, Ward, Barker, Nasmyth, Constable, Girtin, Turner, Bonington,.. etc.) ; les peintres de genre et animaliers, si nombreux et si charmants (Wilkie Collins, Newton, Mulready, Landseer, Frith, Webster,... etc.). Puis c'est la partie moderne qui va de la révolution péraphaélique à nos jours, embrassant l'époque triomphale de la P. R. B., puis la période de transition : la Renaissance écossaise, et enfin le mouvement de réaction naturaliste et anti-académique, sous la poussée de l'école de Glasgow et des réalistes d'avant-garde du New-English-Club.

On n'est pas surpris de voir l'historien achever cette œuvre si importante — qu'il eût autrement estimée incomplète sur deux chapitres consacrés aux *aquarellistes* et aux *humoristes*. Il a contribué à rendre à ces derniers qui sont les véritables peintres des mœurs — la place légitime qui leur revient dans l'ensemble artistique d'une époque.

Nous avons cru utile à nos collaborateurs, qui questionnent si souvent sur ce genre de sujet, de les avertir de la publication de cette œuvre d'une richesse topographique incontestable, et la plus documentée qui soit encore. [Lucien Laveur, éditeur, 13, rue des Saints-Pères, Prix, broché, 50 fr.].

Grisailles

Voilà peut-être, dans son ensemble, une des œuvres les plus personnelles de ce temps. Elle est personnelle par le style, le sujet et la présentation. Elle est intitulée *Grisailles*. Rien de moins gris. Elle a la puissance et le charme. Mais il s'en dégage on ne sait quel mystérieux attrait qui a la force de l'envoûtement.

Ce sont trois nouvelles, signées d'une grande dame qui réside en Bohême, de la princesse de Latour et Taxis. Elles font penser à la fois à Poé, à Baudelaire et à Mérimée. Sous trois ciels différents, elles développent trois récits singulièrement troublants, fiévreux, hallucinants, dont le décor et les personnages vous poursuivent et après la lecture se prolongent en rêve dans l'esprit qu'elles hantent. Elles sont comme trois visions auxquelles on n'échappe plus. *L'amoureux de la Rosalba* ; le *Satyre d'Aquilée* (idylle délicieuse et d'une grâce tout antique qui noue au cou d'un dieu de pierre les bras frêles d'une vierge en laquelle l'amour païen a refleuri une de ses dernières fleurs). La troisième nouvelle, *Penimbra*, est berceuse et langoureuse comme ces sanglots que les tziganes tirent de l'âme de leur violon.

Et ces nouvelles d'un style ferme, d'une langue

pulente, d'une richesse d'invention supérieure, ınt — et c'est encore leur originalité — illustrées ır l'auteur. L'œuvre de l'artiste égale celle de l'é-ivain. Ce sont des eaux-fortes d'un remarquable essin ; des trouvailles géniales d'un songe d'art ıe bercent, à la fois, les souvenirs de l'antiquité ıx pures lignes et les chimères des contes fantas-ques.

L'exécution est aussi parfaite que l'œuvre.

Le nom de son éditeur n'en est-il pas un garant? [*Grisailles*, par la princesse Alex. de Latour et axis, illustré par l'auteur, tiré à 325 exemplaires ımérotés, 25 Japon et 300 velin à la forme. Paris, ıez Henri Leclerc, 219, rue Saint-Honoré, Paris].

Louis-Napoléon Bonaparte et la Révolution de 1848

C'est un curieux phénomène politique que le cheminement de l'idée napoléonienne à travers la Révolution de 1848. Comment Février a-t-il préparé écembre ? C'est ce que M. Lebey examine dans un vre, qui ne le cède pas aux précédents en intérêt en mouvement. On sait maintenant la manière solidement construire qui est celle de M. André ebey.

as une phrase, pas un mot de son argumentation ıi ne s'appuie sur un fait. Ce sont les faits qu'il it parler dans leur multiplicité et leur relativité. Il rive ainsi à dégager l'histoire du parti pris de ıistorien ; à lui donner un imposant caractère impersonnalité, par la force de la logique et la vérité des déductions.

La République sort de la Révolution de 1848, ıns un torrent d'illusion vite troublée ; alors, c'est nquiétude, l'incertitude, l'effroi. L'anarchie et l'in-ohérence se disputent un gouvernement qui n'a ıcune des qualités qui font vivre les gouvernements. Moins farouche que sa devancière, la République de 1848 fait une grande consommation hommes : elle ne les tue pas ; elle les démonétise. si vite qu'au bout d'un an, elle est sans chef.

Un homme incarne dans son nom le souvenir de épopée révolutionnaire ; ce nom a signifié prestige ilitaire et ordre nouveau. Ce n'est point pour effa-oucher un peuple qui, devenu majeur, entend se arier à sa guise. Il va au plus populaire : « Poleon ous l'aurons. »

M. André Lebey se tient dans les limites exactes son rôle d'historien. Il analyse avec un profond rupule, cette crise d'âme chez une grande nation et la nous vaut de revivre dans des pages d'une uissante réalité, cette aube d'une République qui se vait sur le lit de César.

[*Louis-Napoléon Bonaparte et la Révolution de 1848*, avec des documents et des portrait inédits, ıez Juven].

L'Art et l'Enfant

Le numéro de décembre de l'*Art et l'Enfant*, gane de la société que préside avec une intéressante activité M. Léo Claretie, nous révèle des documents du plus haut intérêt : la petite forteresse ite pour Louis XIV, enfant dans le jardin du Pa-is-Royal, le hochet du roi de Rome, les jeux et uets dans la haute antiquité d'Egypte, tout ce ı'on peut savoir sur le diabolo, etc... etc... Les ırieux, les pédagogues et les artistes ont tous à ofiter dans ces pages d'éducation esthétique : les expliquent l'expansion constante de cette œu-re utile qui peut s'enorgueillir des plus grands oms de la haute société.

CHEMINS DE FER DU MIDI

Stations hivernales et balnéaires des Pyrénées

Billets délivrés toute l'année avec réduction de 25 o|o en première classe et 20 o|o en 2e et 3e classes dans les gares des réseaux du Nord (Paris-Nord excepté), de l'Etat, d'Orléans et dans les gares du Midi, situées à 50 kilomètres au moins de la Destination. Durée : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. 33 jours pour ceux de ces billets délivrés dans les gares du Midi. Ces billets sont d'aller et retour.
Billets de famille délivrés toute l'année dans les gares des réseaux du Nord (Paris-Nord excepté de l'Etat, d'Orléans, du Midi et de Paris-Lyon-Méditerranée, suivant l'itinéraire choisi par le voyageur et avec les réductions suivantes sur les prix du tarif général, pour un parcours (aller et retour compris) d'au moins 300 kilomètres pour une famille de 2 personnes 20 o|o ; de 3, 25 o|o ; de 4, 30 o|o ; de 5, 35 o|o ; de 6, ou plus, 40 o|o.
Durée : 33 jours, non compris les jours du départ et d'arrivée.

CHEMINS DE FER DU NORD

Paris Nord à Londres

(Via Calais ou Boulogne) **Cinq services rapides quotidiens dans chaque sens**

VOIE LA PLUS RAPIDE

Service officiel de la poste (Viâ-Calais)

La gare de Paris-Nord située au centre des affaires est le point de départ de tous les grands express européens pour l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, le Danemarck, la Suède, la Norvège, l'Allemagne, la Russie, la Chine, le Japon, la Suisse, l'Italie, la Côte d'Azur, l'Egypte, les Indes, et l'Australie.

CHEMINS DE FER D'ORLEANS

Relations directes entre PARIS (Quai d'Orsay) et BARCELONE

Viâ Limoges, Montauban, Toulouse

Il est délivré au départ de Paris Quai-d'Orsay des billets directs de 1re, 2e et 3e classes pour Barcelone aux prix de 129 fr. 60 en 1re classe, 89 fr. 15 en 2e classe et 57 fr 95 en 3e classe.
Enregistrement direct des bagages de Paris à Barcelone. Voitures directes. Lits toilettes. Compartiments-couchettes. Wagon-Restaurant.
Service journalier au 1er Novembre 1907 ; Aller. — Paris quai (d'Orsay départ) 10 h. 15 matin 8 h. 36 soir ; Barcelone, arrivée 7 h. 53 matin, 7 h. 26 soir. Retour : Barcelone, départ 6 h. 46 soir, 9 h. 40 matin ; Paris quai d'Orsay, arrivée 1 h. 22 soir, 8 h. 56 matin.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

PARIS A LONDRES

Viâ Rouen, Dieppe et Newhaven par la gare Saint-Lazare

Services rapides tous les jours et toute l'année Dimanches et Fêtes compris. — Départ de Paris Saint-Lazare : à 10 h. 20 matin (1re et 2e classes seulement) et à 9 h. 20 soir (1re, 2e et 3e classes). — Départ de Londres : Victoria 10 h. matin 1re et 2e classes seulement, London Bridge et Victoria à 9 h. 10 soir 1re 2e et 3e classes. — Trajet de jour en 8 h. 40.
Billets simples, valables pendant 7 jours : 1re classes 48 fr. 25 : 2e classe 35 fr. ; 3e classe 23 fr. 25 ; Billets d'aller et retour valables pendant un mois : 1re classe 82 fr, 75 ; 2e classe 58 fr. 75 ; 3e classe 41 fr. 50.
Ces billets donnent le droit de s'arrêter, sans supplément de prix, à toutes les gares situées sur le parcours ainsi qu'à Brigton.
Billets d'aller et retour valables pendant 14 jours délivrés à l'occasion de certaines fêtes. De Paris à Londres et vice-versa 1re classe, 49 fr. 05 ; 2e classe. 37 fr. 80 ; 3e classe, 32 fr. 50.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

Fêtes de Noël et du Jour de l'An

A l'occasion des Fêtes de Noël et du Jour de l'An, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés à partir du 9 Décembre 1907, seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 6 Janvier 1908, étant entendu que les billets qui normalement auront une validité plus longue la conserveront.
La même mesure s'étend aux billets d'aller et retour collectifs délivrés aux familles d'au moins quatre personnes.

Concours International de ski, patinage, luge, etc., à CHAMONIX du 3 au 20 Janvier 1908

Train spécial, à prix réduits, de Paris à Chamonix, — Aller : Départ de Paris, le 2 janvier à 8 h. 35 matin ; Arrivée à Chamonix, le 2 janvier à 10 h. 35 soir. — Retour : Au gré des voyageurs, par tous les trains ordinaires jusqu'au dernier train partant de Chamonix dans la journée du 25 janvier.
Réduction de 50 0|0. — Aller et Retour : 1re classe, 79 fr. 30 ; 2e classe, 52 fr. 60
Délivrance des billets à partir du 15 décembre 1907, à la gare de Paris-L.-M., dans les Bureaux succursales de la Compagnie et dans les Agences de voyages.

AVIS

L'administration de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* met à la disposition de ses lecteurs :

Quelques rares collections des années 1864, 1865, 1883, 1886, 1887, 1894 et 1905 au prix de vingt francs.

Un petit nombre de collections des années 1869, 1870-73, 1874, 1875, 1876, 1877, 1878, 1879 et 1891, au prix de dix-huit francs.

Les collections des années 1892, 1893, 1896, 1897, 1898, 1899, 1900, 1901, 1902, 1903, 1904 au prix de seize francs

On traite de gré à gré pour les collections des années non mentionnées.

On peut fournir un très petit nombre de numéros dépareillés au prix de *un fr.* jusqu'à 1892, inclus, et de *soixante-quinze centimes* à partir de cette année. — Les numéros en réassortiment de l'année précédente et de l'année en cours sont à *cinquante centimes.*

Enfin, les exemplaires restants de la Table générale des matières, clef de l'*Intermédiaire* ur fort volume in-8° de 504 pages, sont livrés au prix de huit francs cinquante le volume, port compris, pour la France et l'étranger. La Table Générale, publiée en 1897, embrasse les années de 1864 à 1896,

Adresser lettres et mandats à l'Administration de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* bis, rue Victor Massé.

LVIe Volume — Prix du Numéro : 50 centimes — 10 Août 1907.

43e ANNÉE
—o—
31 bis, rue Victor Massé
PARIS (IXe)
—o—
Bureaux de 2 à 4 heures
Excepté le vendredi.

QUÆQUE

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

No 1156
—
31 bis, rue Victor Massé
PARIS (IXe)
—o—
Bureaux : de 2 à 4 heures
Excepté le vendredi

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois

FRANCE. — UN AN : 16 fr. ; SIX MOIS : 9 fr. — | — ÉTRANGER. — UN AN : 18 fr. ; SIX MOIS : 10 fr.

SOMMAIRE



Table des Matières

N.-B. — * Ce signe indique des réponses à des questions posées dans les volumes précédents

** Ce signe indique les articles insérés sous les rubriques : *Lettres et documents inédits*, *Trouvailles et Curiosités.*

Les autres titres sont des questions posées dans ce volume. Celles qui sont suivies d'*un seul chiffre de renvoi* n'ont pas encore reçu de réponse.

A

B

C

D

G

M

N

Q

R

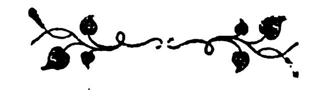
S

W

Y

Z

Nota. — Les numéros de pagination 103 et 104 ont, par erreur, été employés deux fois : 1, dernière page de la livraison 1154 (indûment chiffrée 1153) : 2. première page de la livraison 1155.






Digitized by Google

